

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-huitième séance – Mercredi 13 octobre 2010, à 17 h

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *Patrice Mugny*, conseillers administratifs, *MM. Christophe Buemi*, *Roland Crot*, *Endri Gega*, *Christian Lopez Quirland*, *M^{me} Annina Pfund* et *M. Georges Queloz*.

Assiste à la séance: *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} octobre 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 octobre et mercredi 13 octobre 2010, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: limites de zones du quartier Praille-Acacias-Vernets

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 juin 2010, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de loi relatif à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets, modifiant les limites de zones sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 affectée à des activités mixtes) (PR-795 A)¹.

Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.

La commission de l'aménagement s'est réunie le 31 août 2010, puis les 7 et 21 septembre 2010, sous la présidence de M. Adrien Genecand, pour étudier cette proposition renvoyée à la commission de l'aménagement par le Conseil municipal le 29 juin 2010. Que M. Ozcan Yilmaz, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

1. Préambule

Il convient de souligner que, dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) avait soumis à enquête publique un premier avant-projet de déclasse-

¹ Proposition, 738.

ment, modifiant les limites de zones sur les territoires des Villes de Genève, de Carouge et de Lancy. Or, si les préavis des trois communes concernées ont tous été favorables sous réserve, un référendum a été lancé par l'Association genevoise des locataires (Asloca) et le comité référendaire «Non au mirage du projet Praille-Acacias-Vernets» contre le préavis du Conseil municipal de la Ville de Genève du 13 mai 2009 (cf. PR-674 A/B); il faut noter qu'un référendum a également été lancé contre le préavis du Conseil municipal de Carouge, mais qu'il n'a pas abouti. Le Conseil d'Etat a accepté en octobre 2009 la proposition d'ouverture de discussions concernant l'aménagement du périmètre PAV émanant de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et de l'Asloca. C'est ainsi que des négociations entre le Conseil d'Etat, représenté par MM. Mark Muller, David Hiler et Pierre-François Unger, conseillers d'Etat respectivement chargés du DCTI, du Département des finances (DF) et du Département des affaires régionales et de la santé (DARES), de MM. Rémy Pagani, Marc Nobs et François Baertschi, conseillers administratifs représentant respectivement le Conseil administratif des Villes de Genève, Carouge et Lancy, et les référendaires ont eu lieu pour aboutir à un accord sur le projet PAV. Celui-ci revêt la forme d'une convention entre la République et canton de Genève, les Villes concernées par le périmètre et les référendaires en date du 4 mars 2010. Celle-ci est complétée par la modification en conséquence du projet de loi relatif à l'aménagement du quartier «Prairie-Acacias-Vernets» et la version définitive du projet de loi (PL) ainsi modifié fait partie intégrante de la convention. Ce qui nous conduit aujourd'hui à la PR-795. C'est donc cette proposition que la commission de l'aménagement a examinée et sur laquelle le Conseil municipal est invité à formuler un préavis.

2. Présentation de la proposition

Comme mentionné, le premier avant-projet de loi a été modifié conformément aux termes de la convention et intègre notamment les principes suivants:

- respect du ratio «un nouveau logement pour un nouvel emploi». Ce principe s'applique à l'échelle de l'ensemble du périmètre PAV et aux nouvelles surfaces brutes de plancher, hors équipements publics. Il devra être concrétisé dans le cadre de l'élaboration du plan directeur de quartier (PDQ) PAV et des plans localisés de quartier PAV;
- respect d'un équilibre entre les activités des secteurs secondaire et tertiaire et attention portée à la réalisation équilibrée dans le temps des programmes de logements et de surfaces d'activités;
- adoption du PDQ dans un délai de deux ans à compter de l'adoption du projet de loi de déclassement;
- à l'échelle de l'ensemble du périmètre, 2/3 des logements réalisés sur des parcelles d'une collectivité publique sont des logements d'utilité publique au

sens de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP) du 24 mai 2007, les loyers libres représentant les 34%;

- à l'échelle de l'ensemble du périmètre, la moitié des logements réalisés sur des parcelles propriété d'une collectivité publique sont soumis au régime de l'article 16 LGL, étant précisé que 22% de l'ensemble des logements réalisés sur des parcelles propriété d'une collectivité publique sont des logements de la catégorie HBM;
- instauration d'un groupe de suivi se composant des signataires de la convention, de la Chambre genevoise immobilière (CGI) et de l'Association des promoteurs constructeurs genevois (APCG).

Il faut également souligner qu'au vu des enjeux territoriaux et du temps long sur lequel les projets se développeront et se concrétiseront, une démarche de projet itérative a été privilégiée. Il s'agit de garantir une souplesse dans la mise en œuvre tout en respectant les objectifs d'intérêt public. Le projet de loi vise donc, comme le montrent ses objectifs mentionnés au point 2 de l'exposé des motifs, à «permettre une mutation de l'actuelle zone industrielle et artisanale vers un quartier aux caractéristiques urbaines: densité, mixité d'affectations (logements, activités secondaires et tertiaires, équipements et services), mixité socio-économique (diversité des typologies de logements), espaces publics (places, parcs, promenades, etc.). Les modifications d'affectation du sol ainsi envisagées impliquent des opérations urbaines complexes, dans la mesure où il ne s'agit pas de friches industrielles, mais bien d'un secteur en activité (abritant aujourd'hui 20 000 emplois et 3 000 logements) dont il faut favoriser et accompagner la transformation, la densification et le développement».

La quasi-totalité du périmètre est affectée en zone de développement, seul le secteur de l'Etoile étant en zone ordinaire. Il faut également relever que toutes les constructions prévues par les plans localisés de quartier (PLQ) PAV doivent faire l'objet d'une taxe d'équipement selon les modalités prévues par la loi générale sur les zones de développement et son règlement d'application. Sept secteurs ont été définis et font l'objet de prescriptions. Les constructions et installations dans tous ces secteurs doivent être précédées de l'adoption de PLQ PAV, ainsi que d'un règlement de quartier.

Le Conseil administratif relève dans la PR-795 qu'il «apprécie l'évolution de ce projet (notamment l'établissement du PDQ PAV dans un délai de deux ans ou l'augmentation du nombre de logements prévus) qui va dans le sens des réserves émises au sujet de précédent projet de MZ (voir PR-674)». Il insiste toutefois sur le fait que les «futurs PLQ PAV devront être élaborés sur la base des options prises dans le PDQ PAV». Comme les espaces et équipements publics ne sont pas explicitement indiqués sur le plan à ce stade du projet de modification des limites de zones, le Conseil administratif rappelle qu'«une attention toute parti-

culière devra être portée sur le nombre, la dimension et la qualité de ces espaces et équipements», et il mentionne les moyens de contrôle comme la constitution du groupe de suivi, la procédure d'adoption du PDQ PAV qui prévoit une consultation publique et son adoption par le Conseil municipal, et, enfin, la procédure d'adoption usuelle des PLQ PAV.

Le Conseil administratif rappelle également que les communes doivent connaître suffisamment tôt les modalités d'acquisition des réserves foncières et leur prix pour pouvoir réaliser notamment les équipements scolaires. Il souligne que le projet de modification de limites de zone entraîne une plus-value importante par l'augmentation du prix du terrain, estimant que cette plus-value doit être utilisée pour contribuer au financement des équipements, y compris les espaces publics.

3. Séance du 31 août 2010

3.1 Audition de MM. Rémy Pagani, conseiller administratif, chargé du département des constructions et de l'aménagement, et Gilles Doessegger, adjoint de direction au Service d'urbanisme de la Ville de Genève

M. Pagani rappelle qu'il y a un nouveau projet de loi concernant le plan d'aménagement PAV. Il rappelle que le premier objectif de PAV était un déclassement basé sur un masterplan et précise qu'il est important pour les citoyens de savoir ce que deviendront les parcelles déclassées. Le Conseil d'Etat a décidé de présenter un projet de loi de déclassement qui précède une série de plans d'utilisation du sol. Selon lui, cela met la municipalité dans une situation très difficile face à certaines exigences incontournables, comme les écoles, les espaces publics, les crèches, les lieux de loisir, etc. Les espaces publics sont fondamentaux pour structurer un nouveau quartier, mais il faudra les définir et déterminer qui les paiera. M. Pagani rappelle que la Ville possède une série de parcelles, notamment le long de l'Arve. Dans les plans présentés, l'Etat a décidé de définir le terrain de la Voirie comme «espace de loisir», alors que la municipalité n'entend pas changer ce lieu. Il souligne que le projet prévoit l'élaboration d'un plan directeur de quartier dans les deux ans après l'adoption de la loi et précise qu'il ne prévoit pas de moratoire ni de mesures transitoires. Il propose de penser à la question de ce que deviendront ces parcelles suite au déclassement.

Un commissaire aimerait préciser à ce stade qu'il existe une solution qui consiste à passer de la «zone industrielle» à la «zone industrielle de développement» et que cela permettrait à l'Etat d'exercer son droit de préemption.

M. Doessegger rappelle l'historique de ce projet. Les propos qui suivent sont tirés de son audition du 31 août 2010 et sont complétés par le document de pré-

sensation qu'il a remis lors de cette même séance. Suite au concours international d'urbanisme lancé en 2005 par la Fédération des architectes suisses (FAS) «Genève 2020» et au «discours de Saint-Pierre» du Conseil d'Etat la même année, la Fondation pour les terrains industriels (FTI) et l'Etat de Genève ont lancé un mandat d'études parallèles en 2006 auprès de huit équipes d'urbanistes. Le masterplan élaboré par le bureau Ernst Niklaus Fausch de Zurich a été validé par le Conseil d'Etat et présenté au public en mai 2007. Entre 2007 et 2010, il y a eu trois projets de modification des limites de zones:

- un premier avant-projet de loi de déclassement (MZ 29668) en 2007 qui a donné lieu à un préavis défavorable de la Ville de Genève en janvier 2008 avec demande de révision du projet. Celle-ci a notamment porté sur la réintroduction de l'obligation d'élaborer un plan localisé de quartier, la planification des équipements de proximité dont les équipements scolaires, l'application de l'accord sur les LUP, la question de la planification des espaces verts et des espaces publics, la problématique de la plus-value foncière pour le financement de ces mêmes espaces publics et la demande de revoir à la baisse le nombre d'emplois prévus afin d'augmenter celui des logements, «dans le but de tendre vers un meilleur équilibre, non seulement de la ville, mais aussi à l'échelle du projet d'agglomération»;
- le second (MZ 29712) en 2008, année durant laquelle le pilotage du projet change de mains, qui a donné lieu à un préavis technique des services techniques des communes de Carouge, Lancy et Genève, sous forme de «demande de compléments», visant notamment à rendre obligatoires les PLQ PAV dans tous les secteurs du PAV, y compris dans le secteur placé en zone ordinaire, à garantir la perception de la taxe d'équipement dans tout le périmètre du PAV, y compris dans le secteur placé en zone ordinaire, ainsi que l'application de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP – I 4 06) dans tout le périmètre du PAV.

Il convient de préciser que le projet de loi relatif à l'aménagement du quartier «Prairie-Acacias-Vernets», modifiant les limites de zones sur les territoires des Villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 affectée à des activités mixtes) tel que présenté dans la PR-674 a fait l'objet d'un préavis favorable du Conseil municipal de la Ville de Genève le 13 mai 2009. Cette décision a été contestée par un référendum municipal qui a obtenu le nombre de signatures requises et qui a conduit le Conseil d'Etat à entamer des négociations avec des représentant-e-s du comité référendaire et de l'Asloca. Celles-ci ont abouti à la signature d'une convention le 4 mars 2010 comme mentionné précédemment;

- et enfin, le dernier (MZ 29712-A) qui fait l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête en 2010 et qui reprend les principes énoncés suite aux négociations

mentionnées, sur lequel le Conseil municipal est invité présentement à formuler un préavis.

Pour M. Doessegger, l'enjeu principal est de savoir comment mettre en place les espaces publics et comment pourrait participer à cet aménagement la plus-value qui se crée en passant d'une zone industrielle à une 2^e zone de développement. L'établissement d'un plan directeur de quartier (PDQ) dans les deux ans est déterminant. Toutefois se pose la question de la maîtrise du processus. Ainsi, il est impossible de savoir ce que deviendront les bâtiments existants (non compatibles avec une zone de développement 2) et de gérer des autorisations de construire ou de transformer pendant ces deux ans.

M. Pagani est d'avis que la signature de la convention constitue un pas important compte tenu notamment des conditions qu'elle contient. Cependant, il rappelle que l'impact financier du projet sera très important pour la municipalité. Il souligne que l'Etat de Genève veut faire avancer le projet et a la volonté de trouver des compromis qui permettront de le faire rapidement. Il s'agit d'un projet à long terme et il invite donc à être prudent notamment par rapport aux intentions de la convention et aux aspects financiers du projet.

Comme le projet d'arrêté le mentionne, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à donner un préavis favorable au principe de supprimer les périmètres de la zone industrielle qui ne se prêtent plus à ce type d'affectation, à charger le Conseil administratif de participer activement à l'établissement du PDQ au sens du projet de loi, ainsi qu'à l'établissement d'une convention entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève visant à définir les modalités de financement des infrastructures techniques, des espaces publics et des équipements scolaires et de proximité, et à fixer les modalités et le prix des acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de ces mêmes équipements.

3.2 Questions des commissaires

Une commissaire aimerait réagir aux propos du magistrat. Elle souligne que la question des espaces publics est une partie structurante du projet et elle croit qu'actuellement celle-ci est prise en compte à l'échelle de l'ensemble du périmètre. Il faudra bien évidemment qu'elle se décline à toutes les échelles. Elle soutient que le PDQ constitue un vrai levier à travers lequel la Ville peut reprendre la problématique des espaces publics. Il appartient à la Ville de Genève d'initier le PDQ sur sa partie et de sensibiliser et collaborer avec les autres partenaires, surtout la commune de Carouge dans laquelle le projet PAV se situe pour un large périmètre. Elle demande s'il y a eu des démarches allant dans ce sens.

M. Pagani répond que la question d'élaborer un plan localisé d'utilisation du sol a été étudiée, mais rappelle qu'au final, c'est l'Etat qui détient la validation.

Pour cette raison, la Ville a tenté d'obtenir l'élaboration d'un PDQ en collaboration avec l'Etat comme cela a été fait dans l'ouest lausannois. M. Doessegger ajoute que le PDQ n'est pas lancé avec un groupe de travail, mais que les discussions sur le lancement et l'organisation d'un tel plan sont en cours.

En réponse à la question d'un commissaire sur la répartition des logements, M. Doessegger répond qu'il y a des logements non subventionnés, des loyers libres, des HBM et d'autres loyers subventionnés. Conformément à la convention, il y a 50% de logements subventionnés et 50% de non subventionnés.

3.3 Audition de M^{me} Pascale Lorenz, directrice du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du canton de Genève, accompagnée de M^{me} Saskia Dufresne, secrétaire générale adjointe au DCTI

M^{me} Lorenz commence par un rappel historique et présente les objectifs du projet. Elle explique que le PAV est un quartier qui vit et est habité, caractérisé par des zones industrielles et artisanales, une densité très faible et des gabarits très bas. Le site est clairement lisible du haut du Salève et se rattache à celui de Genève. Elle rappelle qu'il s'agit d'un enjeu de densification pour étendre la ville et de la mutation d'un territoire qui vit en un véritable centre ville. Le maillage de ce territoire est important, ne serait-ce qu'en regard du système de voies existant. C'est un lieu qui peut paraître certes mono fonctionnel, mais il est en pleine activité. Ce n'est pas une friche industrielle.

Elle souligne que le masterplan est malheureusement présenté comme un plan directeur. Il est sous-doté en termes d'espaces publics. Pourtant, il faut accompagner le mouvement de mutation de ce territoire sur lui-même. On s'achemine vers une mixité; c'est moins une affaire de zoning.

Le PAV représente donc un enjeu décisif pour contribuer à l'objectif d'accueillir 200 000 nouveaux habitants et 100 000 nouveaux emplois d'ici 2030. Il constitue un périmètre de renouvellement urbain où les infrastructures (conçues pour les camions) et la proximité avec le centre-ville existent déjà. M^{me} Lorenz précise que c'est un périmètre vers lequel convergent deux axes en étude au niveau du projet d'agglomération, le PACA de Bernex et celui de Saint-Julien – Plaine de l'Aire.

Elle rappelle les moments importants de ce projet (le concours de la FAS et le discours de Saint-Pierre de 2005, l'approbation par le Conseil d'Etat du masterplan en 2007). Elle explique que le constat que la FTI n'a pas vocation à faire de l'aménagement du territoire a abouti aux travaux d'un collège de hauts cadres de l'administration. Celui-ci a repris le projet et étudié les possibilités de sa réalisation. En 2008, il a produit un rapport intitulé «La Ville en Arve». Approuvé par

le Conseil d'Etat, ce rapport a préconisé des éléments importants qui dictent les démarches actuelles. Il a aussi identifié des objectifs comme le lancement d'un projet de loi pour donner un signal clair de changement de zone et de mutation de ce territoire en un centre urbain, l'élaboration d'un projet ad hoc dévoué à ce développement et le renforcement des notions comme l'espace public et la mobilité devant être au centre du développement.

Les éléments préconisés ont été repris par le projet de résolution voté en mars 2009 par le Grand Conseil. M^{me} Lorenz précise que le projet donne les grandes lignes et l'esprit dans lequel doit se développer le quartier de PAV.

Elle présente les premières démarches initiées par l'équipe du PAV: projet de loi de modification de zones, un certain nombre d'études thématiques (les rails, le sous-sol, l'énergie, le bruit, les tours, les rivières...). L'équipe du PAV a fait appel à un collège d'experts, ce qui permet d'asseoir un processus de qualité. Elle a également lancé un mandat encadrant un certain nombre d'études sectorielles sur les espaces publics et la mobilité. L'équipe du PAV espère que le projet de loi pourra être voté d'ici fin 2010, ce qui déclenchera deux possibilités de réalisation pour ce projet, un PLQ ou, pour des objets et des périmètres précis et circonscrits, la possibilité de développer un projet qui serait lauréat d'un concours d'architectes conforme aux normes dont le cahier de charge aurait été approuvé par l'organe compétent et sur préavis favorable de la commune concernée. Cependant, elle tient à préciser que pour qu'un cahier des charges soit approuvé pour un projet il doit se baser sur un PDQ PAV prévu par le projet de loi. Le PDQ PAV permettra un projet qui se déroulera sur les trente à cinquante ans à venir. Elle souligne que le projet de loi prévoit l'adoption du PDQ PAV par l'Etat et les communes dans un délai de deux ans après l'approbation du projet de loi (fin 2012).

Les études sur les espaces et la mobilité constituent la première étape de sa construction. Elles ont été confiées à une équipe composée de deux Genevois, de deux Bâlois et de deux Parisiens. Elles sont complétées par des études thématiques sur le foncier et le financement des espaces publics. M^{me} Lorenz souligne que le projet de loi prévoit le déclassement du périmètre et que chaque secteur fera l'objet d'un PLQ (minimum un PLQ par secteur selon la loi). Elle rappelle que ce quartier comporte une très grande potentialité en ce qui concerne les transports publics.

Les études sont menées sur les trois secteurs (A, B et C). En ce qui concerne le secteur Etoile, elle souligne que ce secteur est destiné à devenir un secteur de haute densité; l'existence des transports publics facilitera l'arrivée des emplois. Les études en cours sont menées en concertation avec différents types d'acteurs (communes, associations, propriétaires, superficiaires, etc.) et ont permis de faire évoluer l'image du masterplan, de définir des règles d'usage des espaces publics et d'insérer le quartier de l'Etoile dans la «croix verte». L'objectif d'amener de

nouveaux emplois, des logements et une haute densité implique des études soigneuses au niveau de la mobilité.

En ce qui concerne le secteur qui est plus situé sur le territoire de la Ville de Genève, elle explique que les équipes techniques de la Ville de Genève, ainsi que les autres communes, participent à la rédaction des cahiers des charges, au choix des équipes, aux groupes de suivi des études. Elle signale que trois équipes sont mandatées pour ce secteur (deux genevoises et une internationale). Celles-ci étudient notamment la mutation de la route des Jeunes dans sa partie nord, les liens avec les quartiers environnants et des questions de densité et de gabarits. Elle souligne que, pour donner une trace du caractère du quartier, certains bâtiments seront maintenus. Elle ajoute qu'il y aura une remise à ciel ouvert des deux rivières (l'Aire et la Drize).

En ce qui concerne le secteur Praille, elle signale une forte utilisation du rail qui légitimerait son maintien. Il s'agira de le revoir et de garder certaines activités de logistique. Elle propose d'étudier les hypothèses de relocalisation des entreprises liées au rail et aussi des hypothèses de son enfouissement. Elle pense que l'idée de désenclaver le secteur de la Migros devrait être étudiée pour qu'il ne devienne pas une sorte de no man's land entre la gare CEVA et Carouge. Elle rappelle que les études concernant ce secteur, notamment la question de la mutation du rail, sont également menées en concertation avec les différents acteurs concernés (les communes, les CFF, la FTI, la Migros).

Pour ce qui est des études foncières, elle signale l'existence des droits de superficie allant jusqu'à 50-60 ans. Elle souligne l'importance de la négociation avec les entreprises existantes sur les conditions et les opportunités de leur relocalisation. Elle signale qu'un groupe de travail étudie actuellement ces questions.

En ce qui concerne les enjeux du projet de loi, elle explique que les collectivités publiques sont propriétaires de 82% du terrain du PAV et rappelle que le projet de loi prévoit un nouveau logement pour chaque nouvel emploi. Enfin, elle mentionne qu'une campagne de communication débutera dès le début de l'année 2011. Une exposition de trois photographes qui travaillent sur le PAV aujourd'hui est prévue. Une préparation à la Course de l'Escalade se déroulera dans le quartier de PAV le 7 novembre 2010. Enfin, un film présentant le projet PAV existe depuis mars 2010 et peut être visionné sur le site de l'Etat de Genève ge.ch.

3.4 Questions des commissaires

Un commissaire rappelle le principe de «un nouvel emploi-un nouveau logement» et demande si cela signifie que le nombre d'emplois existant ne sera pas affecté. M^{me} Lorenz explique qu'il a été estimé que sur les 20 000 emplois existants, 6000 à 7000 ne seront pas affectés. En ce qui concerne le reste (13 000),

la moitié sera relogée au PAV. Elle explique que les recherches pour reloger l'autre moitié à l'extérieur du PAV sont en cours. Au final, il y aura des nouveaux emplois, des emplois relogés dans le PAV et des emplois maintenus à leur place actuelle. Elle souligne qu'il ne sera en aucun cas question d'expropriation et que le processus de relocalisation sera mené avec l'aide et l'accord des entreprises.

Une commissaire demande des précisions par rapport aux garanties de qualité. Elle demande si les études thématiques mentionnées sont publiques et si la commission peut les consulter. M^{me} Lorenz précise que les études actuelles mènent à l'établissement du PDQ qui doit être ratifié dans un délai de deux ans. Le projet de loi prévoit en amont un groupe de suivi qui accompagne l'élaboration de ce PDQ. Elle précise que ce même groupe de suivi est aussi là pour qu'il y ait un développement de qualité. En ce qui concerne l'accessibilité des études, elle explique qu'elles commencent à donner des résultats. Ceux-ci ont été montrés aux entreprises et aux premiers concernés et ils seront aussi montrés à la population. Elle signale que sa présentation comportait de nombreux extraits tirés de ces études et dit que, dans quelques mois, elle pourrait faire une présentation sur la deuxième phase des études si la commission le souhaite.

Une autre commissaire souhaite savoir si, dans les deux études mentionnées, il y a des simulations au niveau foncier pour la répartition des coûts, notamment la prise en charge des espaces publics. Elle demande si ces mécanismes sont à inventer et si la taxe d'équipement classique s'applique. M^{me} Lorenz explique que cette question est actuellement étudiée avec des économistes. Les résultats des études mentionnées permettent de faire les premières estimations. En ce qui concerne la taxe d'équipement, elle dit qu'elle s'applique et fera partie des négociations. La possibilité d'une «taxe d'équipement PAV» est également étudiée.

Un autre commissaire s'interroge sur un outil de compensation ou de péréquation qui serait prévu entre les différents secteurs. Pour M^{me} Lorenz, l'une des tâches du groupe de suivi est de s'assurer que les objectifs du projet de loi soient bien observés et respectés globalement, à l'échelle du périmètre.

Un autre commissaire demande où se situera la «cité administrative» mentionnée dans le discours de Saint-Pierre. M^{me} Lorenz répond qu'actuellement il n'y a aucune décision et aucun engagement.

3.5 Demande d'audition

Le président soumet au vote la demande d'audition de M^e Bellanger qui est acceptée par 5 oui (2 UDC, 2 DC et 1 L) et 8 abstentions (1 R, 3 Ve, 2 S, 2 AGT).

Le président se propose également, au vu de la requête d'un groupe, de demander au Département des constructions et des technologies de l'information

(DCTI) si les études sont en ligne et de communiquer les liens le cas échéant; ce qui est fait et confirmé par la rapporteuse, qui renvoie au site du DCTI consacré au PAV.

4. Séance du 7 septembre 2010

4.1 Audition de M^e François Bellanger de l'Etude Ming, Halpérin, Burger, Inaudi, et de M^e Elka Gouzer-Waechter, vice-présidente de l'Association pour la mise en valeur des terrains au secteur Jacques-Grosselin

M^e Bellanger dit qu'il est au conseil de l'association susmentionnée et rappelle qu'elle a fait opposition. Le secteur Jacques-Grosselin se trouve au cœur du dispositif du PAV et regroupe plus de 50% de la superficie du secteur. Il souligne que l'association souhaite un accomplissement réaliste et des résultats acceptables pour tous dans un avenir proche.

M^e Gouzer-Waechter explique que leur opposition vise à attirer l'attention sur les problèmes qui peuvent empêcher la réalisation de ce projet. Sa première remarque concerne le rôle des PPE dans le financement des logements sociaux à Genève. Elle soutient que, selon le projet de loi, il n'y aura pas ou peu de logements en PPE dans le secteur. Ce sont les PPE qui permettent aux HLM de se réaliser (selon l'accord du logement 70% PPE pour 30% de logements sociaux). Elle explique que les appartements sociaux en zone de développement sont de facto subventionnés jusqu'à 33% par des appartements en PPE. Selon elle, la loi devrait prévoir une solution pour cet aspect, le principe de compensation. Elle soutient que, sans les PPE, les loyers augmenteraient de 50% et que les subventions seraient insupportables pour l'Etat. Sa deuxième remarque est relative au principe de «un nouveau logement pour chaque nouvel emploi». L'espace nécessaire pour un logement est cinq fois supérieur à celui d'un emploi. Vu le nombre de logements à construire, elle dit ne pas voir comment cela se réalisera à l'intérieur du périmètre. Elle soutient que le projet de loi contient une inégalité de traitement flagrante qu'elle souhaite souligner également. Selon elle, le secteur Etoile est privilégié: il est destiné à être un secteur majoritairement commercial. Le fait que ce secteur soit principalement voué à des places de travail signifie qu'il n'y aura que du logement dans les autres secteurs. Finalement, elle fait remarquer que la loi ne contient aucun dispositif pour les coopératives.

4.2 Questions des commissaires

Un commissaire rappelle que le droit au logement est garanti par la Constitution. Concernant les logements sociaux, il est d'avis que leur proportion pourrait être plus importante pour que le marché du logement ne soit pas laissé exclusi-

vement aux seules forces de ce même marché, mais qu'il passe également par une intervention de l'Etat. M^e Bellanger explique que, dans les zones de développement, il existe deux approches possibles: le subventionnement permanent de l'Etat pour maintenir les loyers bas et la substitution de l'Etat aux privés pour construire. Il dit que la première approche n'a pas fonctionné parce qu'il n'y avait pas assez de construction et que cela coûtait trop cher à l'Etat. Pour ce qui est de la deuxième approche, il dit que cela est un choix politique coûteux. Il reconnaît que l'Etat peut le faire, mais souligne que cela doit être dit dans la loi de déclassément. Selon lui, cela permettrait d'éviter un blocage politique, car il y a des droits de superficie allant jusqu'à 60 ans. Il souligne qu'il faut tenir compte de cet aspect parce qu'un jour il faudra décider entre ne rien faire ou exproprier pour construire.

Ce même commissaire dit ne pas comprendre si c'est le compromis politique, la répartition des logements ou l'aspect financier qui posent problème à cette association. M^e Gouzer-Waechter souligne que l'association n'a pas l'intention de mettre en question l'accord en tant que tel. Elle dit être favorable à l'accord et souligne qu'elle souhaite attirer l'attention sur l'aspect financier de la réalisation des logements. M^e Bellanger signale que, dans certains secteurs, le terrain appartient à l'Etat, mais rappelle qu'il y a des superficiaires qui sont des quasi-propriétaires.

4.3 Demandes d'auditions

Un commissaire propose l'audition de M. Mark Muller, conseiller d'Etat, et un autre commissaire, celle de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), signataire de la convention. Ces deux auditions sont acceptées.

5. Séance du 21 septembre 2010

5.1 Audition de M. Mark Muller, conseiller d'Etat chargé du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), accompagné de M^{me} Pascale Lorenz, directrice du projet PAV

En préambule, le président de la commission précise que l'audition de M^{me} Lorenz a été parfaitement claire et qu'elle a été suivie de l'audition de certaines associations d'habitants qui ont conduit la commission à demander l'avis du conseiller d'Etat sur des problèmes d'ordre financier que ces dernières ont soulevés.

M. Muller précise que ces inquiétudes concernent les projets privés. Il dit qu'il faut distinguer deux types de situations: terrains en mains privées et terrains en mains publiques. Il explique que les terrains en mains publiques représen-

tent environ 4/5 du périmètre. Sur ce type de terrains, l'accord prévoit des logements locatifs, des surfaces d'activités et des droits de superficie. Il dit que trois types de coûts particuliers ont été identifiés sur ce périmètre: d'éventuels frais liés à la dépollution du site, d'éventuels surcoûts liés à la hauteur bâtiments de plus de neuf étages environ (exigences de sécurité) et des indemnités (pour les entreprises qui déménageraient dans un cadre conventionnel, sans expropriation). Deux pistes sont étudiées pour répondre à la question du financement de ces éléments: l'intégration des coûts dans les plans financiers ou les subventions liées aux LUP (avec un budget qui existe de 35 millions par an), ou encore le vote d'un crédit d'investissement destiné à couvrir ces surcoûts. Et ce pour éviter de faire exploser les plans financiers.

En faisant allusion à une critique récurrente liée au rôle des PPE dans le financement du locatif, il explique que la politique actuelle est d'arrêter cela et de ne pas faire porter les charges de l'opération aux PPE, puisque chaque opération doit tourner pour elle-même. Certains soutiennent qu'il est possible de construire des PPE en droit de superficie. Les recherches ont montré qu'il existe un cas relativement ancien vers l'aéroport. Il souligne qu'actuellement il n'y a pas d'opération en PPE sur des droits de superficie à cause de l'incompatibilité du droit de propriété et celui de superficie. Ce produit n'existe pas commercialement. Il explique que, tenant compte de cette incompatibilité, le DCTI s'est engagé, dans le cas du PAV, à faire du locatif sur des terrains en mains publiques en introduisant une souplesse dans l'accord: la possibilité de procéder à des échanges. Il explique que les échanges ne sont pas soumis au Grand Conseil à la différence des aliénations. Il précise que c'est pour marquer que tous les partenaires de l'accord étaient bien conscients que l'Etat procéderait à des échanges que la notion d'échange a été inscrite dans la loi. Il souligne que les aspects financiers sont encore à affiner même si les problèmes sont identifiés.

5.2 Questions des commissaires

Une commissaire s'interroge sur le territoire des échanges; pour M. Muller, il s'agit du territoire cantonal.

Un commissaire signale que la commission a auditionné une association de quartier fortement opposée au projet notamment sur les aspects financiers. Il demande s'il y a des voix qui s'élèvent contre l'accord. M. Muller explique qu'il s'agit d'un compromis résultant d'une négociation. Il n'y a pas d'opposition particulière. Il rappelle que certains ont des intérêts particuliers dans le périmètre, mais ce n'est pas une opération 100% libre ou 100% PPE.

Un second commissaire rappelle que les droits de superficie allant jusqu'à 60 ans nécessiteront des négociations et demande l'avis du conseiller d'Etat par

rapport à ce point. M. Muller explique qu'il y a actuellement des prises de contact et des négociations avec tous les superficiaires. Il dit que nombreux sont ceux qui sont prêts à déménager, notamment dans le quartier des Acacias. Selon lui, cela permettra de démarrer rapidement dans ce secteur. M^{me} Lorenz ajoute que 60% de la surface est prête à se débloquer avec des solutions de relocalisation d'entreprises sur place, des hôtels d'entreprises, etc.

Une commissaire demande quels sont les projets existants du DCTI concernant la rationalisation des zones industrielles existantes et quels sont les projets de zones industrielles futures. M. Muller explique que la politique du Conseil d'Etat consiste à exiger une plus grande densité dans les zones industrielles (un étage de plus) et à donner la priorité aux entreprises qui quittent le PAV. En ce qui concerne les nouvelles zones industrielles, il dit qu'il y en aura une à Confignon suite au déclassement des Cherpines. Il rajoute qu'il y a d'autres projets à long terme comme celui de Vernier ou de Collex-Bossy.

5.3 Audition de MM. Jan Doret, président de la commission Aménagement et logement de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), et Sylvain Lehmann, secrétaire syndical au syndicat SIT et membre de la commission Aménagement et logement de la CGAS

M. Doret explique les raisons du référendum. Celles-ci sont liées notamment aux déclarations contradictoires du Conseil d'Etat selon lesquelles le PAV serait devenu l'eldorado de l'immobilier, la capitale mondiale des *hedge funds*... Pour ces raisons, dit-il, les syndicats se sont inquiétés du destin des 20 000 emplois se trouvant actuellement sur ce lieu, d'autant plus que M. Cramer avait même dit que certaines entreprises seraient envoyées sur France.

Les projets de déplacements de certaines entreprises sont une autre source d'inquiétude pour eux. Il admet que tout déplacement respectant le principe d'indemnisation est possible, mais il souligne qu'il est extrêmement cher et difficile de déplacer certaines entreprises parce qu'il faudra éviter une rupture de production. Il ajoute que le type d'activité de certaines entreprises nécessite leur localisation proche du cœur de la ville.

Il pense que la pression liée au problème de logement en 2008-2009 a conduit M. Muller à dire qu'il y aurait 14 000 logements sur ce périmètre. Cela est impossible parce que, selon les calculs d'urbanistes, cela conduirait à occuper tout le territoire. Ce qui représenterait une occupation équivalant à cinq fois Le Lignon ou seize tours de Carouge!

L'équilibre emploi-logement est presque garanti en Suisse puisque la proportion est de 0,96, alors qu'à Genève elle est de 0,75, ce qui signifie que le quart des personnes qui travaillent, habitent en dehors du canton.

Les syndicats ont envoyé une lettre au Conseil d'Etat pour souligner les contradictions dans le masterplan. Il souligne qu'actuellement les proportions d'emplois et de logements sont définies, mais que les quantités restent à définir. Selon lui, cela permettrait d'avoir des principes d'aménagement, d'équilibre, d'équité et de mixité en fonction de l'évolution des études.

Il souligne que la CGAS est fermement attachée aux principes des proportions, de la prise en compte des logements sociaux pour des questions d'équilibre financier, et au principe selon lequel les collectivités publiques doivent rester maîtresses des terrains et continuer à pratiquer les droits de superficie. Membre de la Fondation pour le logement bon marché et l'habitat coopératif (FPLC), M. Doret rappelle que la FPLC pratique le droit de superficie.

Il remet à la commission une traduction de la Lettre à Gorbatchev signée par des économistes sur la problématique de la rente foncière (*cf. annexe 1*).

M. Lehmann précise que, dans le cadre de son audition, il représente également la CGAS. Il explique que l'un des messages du référendum «Non au mirage du PAV» était de montrer que le PAV n'était pas une solution immédiate pour résoudre la pénurie du logement. L'autre message du référendum était d'empêcher que le PAV détourne l'attention des citoyens des autres projets plus à même de libérer des logements et plus rapidement. Il relève que les discussions lors des négociations ont été constructives et les échanges, de qualité. La convention donne des directions et le groupe de suivi aura à accompagner ces processus. L'objectif est bien de construire de la qualité. Il signale que les besoins en espaces publics et culturels ne figurent pas dans la convention.

5.4 Questions des commissaires

Un commissaire demande l'avis de la CGAS sur la question du financement. M. Doret répond qu'en l'état actuel du projet il est impossible de faire des simulations. Cela ne serait pas sérieux. M. Lehmann ajoute que le groupe de suivi a un rôle à jouer. On n'en est qu'au début de la réflexion.

5.5 Discussion et vote de la commission

Une commissaire socialiste dit que le Parti socialiste est satisfait du résultat obtenu avec cet accord. Elle rappelle qu'Alain Etienne, député socialiste, avait rédigé un rapport de minorité portant sur la proposition de résolution du Conseil d'Etat: Développement du quartier Praille-Acacias-Vernets, et sur le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au projet de résolution du Grand Conseil concernant le développement du quartier Praille-Acacias-Vernets – La Ville en Arve (*cf. R 566-A et RD 763-A*) donnant des conditions au développement de

ce projet. Les socialistes ont toujours plaidé pour la nécessité d'avoir un projet et non pas des slogans. On est en effet passé d'une cité administrative à un tout au logement avec le titre des 14 000 logements en campagne électorale, avant d'aboutir enfin à la situation actuelle après négociations. A l'heure actuelle, il y a des prémisses qui permettront à la commune de Genève, avec d'autres communes et le Canton, de développer un PDQ. Elle rappelle qu'il s'agit d'un projet qui évoluera sur le temps long et souligne la nécessité d'avoir des principes clairs et d'accompagner le processus de projet. Cette commissaire insiste sur le fait que ce projet ne devrait pas faire oublier les autres projets qui doivent être conduits, comme les Communaux d'Ambilly, les Vergers à Meyrin et La Chapelle-Les Sciers. La crise du logement ne peut pas être réglée à l'échelle de la ville de Genève; il faut porter des projets de logements à l'échelle du canton, y compris en soutenant les déclassements. Elle rappelle que les syndicats, dont la fonction traditionnelle est la défense des places de travail, ont élargi leur discours et intégré une approche liée au territoire et invite les partis politiques à s'en inspirer.

Un commissaire déclare que le groupe de l'Union démocratique du centre votera favorablement.

Les Verts quant à eux sont heureux de l'évolution du projet.

Une commissaire souligne en effet qu'il s'agit d'un projet évolutif nécessitant un suivi attentif du processus. Elle déclare que les Verts voteront favorablement, car ils sont prêts à faire confiance au vu de la confiance instaurée.

Le groupe démocrate-chrétien est satisfait de voir des améliorations apportées par l'accord et de voir qu'il s'agit d'une approche qui ne cache pas les problèmes qui peuvent se poser. La commissaire démocrate-chrétien apprécie la manière dont le projet est approché par M^{me} Lorenz. De même, elle est satisfaite de l'audition de M. Muller; il n'y a plus de solution miracle. Les problèmes, encore une fois, sont identifiés. Le groupe démocrate-chrétien votera donc favorablement.

Un commissaire libéral souligne qu'il s'agit d'un projet de développement de Genève pour dans quarante à cinquante ans; son groupe espère que la réflexion qui prévaudra lors de la réalisation sera celle que Genève devrait avoir pour dans quarante ans et non pas celle de Genève d'aujourd'hui. Il déclare que le groupe libéral votera positivement.

Le groupe A gauche toute! est convaincu que les discussions et le référendum ont été utiles parce qu'ils ont abouti à l'évolution du masterplan et à un projet acceptable. Ce n'est plus Manhattan! Le commissaire AGT souligne qu'il faut néanmoins rester attentif par rapport aux questions de l'emploi et du déplacement des entreprises. Il remarque qu'avec M^{me} Lorenz, c'est un nouvel état d'esprit qui se manifeste. Il déclare donc que son groupe votera favorablement.

Il faut remarquer que l'ensemble des commissaires a apprécié l'audition de M^{me} Lorenz, sa transparence, son ouverture au dialogue et son engagement pour le projet.

Mise au vote, la proposition PR-795 est acceptée à l'unanimité, soit 2 UDC, 2 L, 2 DC, 3 Ve, 3 S et 2 AGT; le président ne prend pas part au vote.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information;

vu les dispositions de la loi sur l'instruction publique du 6 novembre 1940;

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logements d'utilité publique du 24 mai 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Donne un préavis favorable au principe de supprimer les périmètres de la zone industrielle qui ne se prêtent plus à ce type d'affectation.

Art. 2. – Charge le Conseil administratif de participer activement à l'établissement d'un plan directeur de quartier Praille-Acacias-Vernets, au sens du projet de loi y relatif modifiant les limites de zones.

Art. 3. – Charge le Conseil administratif de participer activement à l'établissement d'une convention entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève visant à:

- définir les modalités de financement des infrastructures techniques, des espaces publics et des équipements scolaires et de proximité (règlement ad hoc de la taxe d'équipement, taxe sur la plus-value foncière);
- fixer les modalités et le prix des acquisitions des terrains nécessaires à la réalisation des équipements visés à ci-dessus.

Lettre à Michaïl GORBATCHEV

(traduction de Philippe FAVARGER)

Signataires : *Robert SOLOW, Franco MODIGLIANI, Richard MUSGRAVE, William BAUMOL, James TOBIN, Zvi GRILICHES, Guy ORCUTT, Gustav RANIS, Nicolaus TIDEMAN, William VICKERY, Mason GAFFNEY, Lowell HARRISS, Jacques THISSE, Charles GOETZ, Joseph M. HARTFIELD, Gene WUNDERLICH, Daniel R. FUSFELD, Elisabeth CLAYTON, Robert DORFMAN, Carl KAYSEN, Tibor SCITOVSKY, Richard GOODE, Susan ROSE-ACKERMANN, Warren J. SAMUELS, Eugene SMOLENSKI, Ted GWARTNEY, Olivier OLDMAN, Frank ALTSCHUL, John HELLIWELL, Giulio PONTECORVO, Alfred KAHN, Harvey LEVIN.*

Cher Monsieur Gorbatchev,

Le mouvement de l'Union Soviétique vers l'économie de marché va considérablement accroître la prospérité de vos concitoyens. Vos économistes ont beaucoup appris de l'expérience des nations dont l'économie est fondée, à des degrés divers, sur les marchés libres. Vos plans pour une monnaie librement convertible, un commerce sans entrave et des entreprises créées et dirigées par des individus qui reçoivent les profits ou supportent les pertes découlant de leurs décisions, sont hautement recommandables.

Mais il existe un danger que vous adoptiez certaines caractéristiques de nos économies qui nous empêchent d'être aussi prospères que nous pourrions l'être. En particulier, il y a le danger que vous autorisiez, comme nous, que la plus grande partie de la rente foncière revienne en mains privées.

Il est important que la rente foncière soit retenue comme revenu pour le gouvernement. Les gouvernements des nations développées à économies de marché ne collectent sous forme d'impôt qu'une petite partie de la rente, ce qui les oblige à faire un usage inutile de taxes qui entravent leurs économies, telles que les impôts sur le revenu, les ventes et la valeur du capital.

La collecte sociale de la rente sur la terre et les ressources naturelles sert trois objectifs. Premièrement, elle garantit que personne ne spolie ses concitoyens en obtenant une part disproportionnée de ce que la nature offre à l'humanité. Deuxièmement, elle procure des revenus par lesquels les gouvernements peuvent assurer leurs activités sociales nécessaires sans décourager la formation de capital ou l'effort du travail, ni interférer d'une quelconque façon avec l'allocation efficiente des ressources. Troisièmement..?

La valeur de rendement de la terre provient de trois sources. La première est inhérente à la productivité naturelle de la terre, combinée avec sa rareté. La seconde source de valeur est la croissance des populations ; la troisième est la fourniture de services publics. Tous les citoyens ont un droit égal sur la part de la valeur foncière qui provient de la nature. La part de la valeur provenant de la croissance de la population et de la fourniture de services est la source de revenu la plus sensée pour financer les services publics, qui augmentent la valeur des terres avoisinantes.

Ces services publics incluent les routes, les réseaux de transit urbain, les parcs, les réseaux d'utilité publique tels qu'électricité, téléphone, eau et égouts. Un système de revenu public devrait s'efforcer de collecter la plus grande part possible de la rente foncière, en allouant la part dérivant de la nature entre tous les citoyens de façon équitable, et la part provenant des services publics aux services gouvernementaux qui fournissent ces services. La collecte de la plus-value foncière résultant de la fourniture de services permet aux gouvernements d'offrir ces services à des prix correspondant à leur coût social marginal, promouvant l'utilisation efficiente de ces services et augmentant la valeur de rendement des terres où ces services sont disponibles. Les agences gouvernementales devraient payer la même rente que les autres pour le sol qu'elles utilisent, sinon les services ne seront pas financés de manière adéquate et les agences n'auront pas les motivations adéquates pour économiser sur leur usage du sol.

Certains économistes pourraient être tentés de suggérer que la rente peut être collectée publiquement en vendant simplement les terres aux enchères. Un certain nombre de raisons font que ce n'est pas une bonne idée. Premièrement, il y a tellement de terres à privatiser que tout effort visant à les privatiser rapidement entraînerait une baisse violente des prix. Deuxièmement, certaines personnes qui pourraient faire un excellent usage de la terre ne disposeront pas de l'argent nécessaire à l'achat. La collecte annuelle de la rente permet l'accès à la terre aux personnes qui n'ont qu'un accès limité au crédit. Troisièmement, les reventes ultérieures des terres permettraient aux spéculateurs de faire de gros profits sans rapport avec les services productifs qu'ils offrent, provoquant inéquités et mécontentements inutiles. Quatrièmement, l'inquiétude au sujet des conditions politiques futures tendrait à déprimer la demande. La collecte annuelle de la rente permet aux citoyens des années futures de bénéficier des bonnes politiques publiques futures.

3.

Cinquièmement, l'incertitude générale sur le futur tendrait à déprimer la demande en raison de l'aversion des investisseurs face au risque. Cette aversion peut être éliminée si les rentes futures sont déterminées en fonction des conditions futures. Finalement, les générations futures peuvent prétendre à la rente future de la terre de façon plus justifiée que les citoyens d'aujourd'hui. Exiger le paiement annuel de la part des usagers de la terre permet à la population de chaque année d'obtenir la rente de cette même année. Le produit des ventes pourrait être investi pour le profit des générations futures, mais le renoncement à collecter l'argent d'avance garantit l'héritage pour la futur contre les excès politiques.

L'appendice en annexe* contient une brève discussion technique à propos de la durée des droits d'usage de la terre, du transfert de la terre, de l'évaluation de la terre, de la protection sociale contre l'abus et l'abandon de la propriété, et de la redistribution entre les localités en vue d'ajuster les différences de dotation naturelle *per capita*. Aucune de ces questions ne présente de problème insoluble.

Un équilibre devrait être gardé entre le droit, pour les exploitants de la terre, de conserver la valeur découlant de leurs propres efforts pour la maintenir et l'améliorer, et l'assurance de l'utilisation publique de la valeur naturelle ou sociale de cette terre. Les usagers de la terre ne devraient pas être autorisés à acquérir des droits d'une durée infinie contre un paiement unique. Pour l'efficacité, pour un revenu public adéquat et pour la justice, chaque usager de la terre devrait s'acquitter au gouvernement local d'un paiement annuel égal à la valeur de rendement courante de la terre qu'il empêche les autres d'utiliser.

*non disponible, sans que cela n'altère le sens.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, rapporteuse (S). Mesdames et Messieurs, c'est avec grand plaisir que j'interviens sur ce projet de déclassement de la zone Praille-Acacias-Vernets, dite PAV. Je précise que je fais là un rapport oral, mais que j'ai quand même rendu un rapport écrit, qui pourra figurer in extenso au *Mémorial* pour rendre compte de l'intégralité des discussions qui ont eu lieu en commission.

En tant que rapporteuse, je voudrais remercier le président de la commission, M. Genecand, qui a dirigé ces travaux avec maîtrise, ainsi que l'ensemble des commissaires de la commission de l'aménagement, qui ont manifesté un grand enthousiasme autour de ce projet.

Aujourd'hui, il faut le dire d'emblée, ce projet Praille-Acacias-Vernets convient à l'ensemble de la commission, car il représente un véritable enjeu de mutation urbaine. Il s'agit de réussir un quartier, un morceau de ville, en jouant sur la mixité des affectations: logements, équipements, services, activités non seulement tertiaires, mais aussi industrielles et artisanales. Il s'agit aussi de mettre l'accent sur les espaces publics qui articuleront ce morceau de ville et qui permettront sa juste jonction entre la Ville de Genève, la commune de Carouge et celle de Lancy. Il s'agit d'un véritable enjeu et c'est avec enthousiasme que nous avons décidé d'y participer.

Il convient ici de rappeler certains éléments. Vous vous souvenez que le Conseil municipal avait donné un préavis positif à un avant-projet de déclassement, modifiant notamment les limites de zones sur notre commune, pour permettre le passage de la zone industrielle en zone permettant de développer un morceau de ville, avec du logement, des activités et des espaces publics. Le Parti socialiste, avec A gauche toute!, s'était allié à différents groupes, dont les organisations syndicales et l'Asloca, pour lancer un référendum qui a abouti et qui a donné lieu à deux outils majeurs, sur lesquels ce soir nous devons nous prononcer, soit une convention et une modification du projet de loi qui initialement avait été soumis à notre Conseil municipal et qui avait été adopté en mai 2009.

Aujourd'hui, nous avons réellement la possibilité de développer un quartier, d'entrer dans ce véritable enjeu de mutation urbaine, en rappelant que ce projet, pour l'ensemble du périmètre, va se fonder sur le ratio «un nouvel emploi/un nouveau logement». Cela permettra de réduire, au niveau de la ville et, plus largement, de l'agglomération, le déséquilibre existant entre le nombre d'emplois et le nombre de logements.

Autre point très important: la Ville de Genève sera associée à l'élaboration du plan directeur de quartier qui devra être accepté dans les deux ans. Un plan directeur de quartier, comme on le sait, est un instrument d'aménagement qui lie

l'Etat et les communes concernées. Là, il y a un véritable enjeu de transversalité, puisque le travail se fera non seulement avec le Canton de Genève, plus particulièrement le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), mais également avec les communes de Lancy et de Carouge concernées par ce projet. Cet outil d'aménagement permettra de donner une image forte de ce morceau de ville que nous voulons, tel que nous le désirons.

Relevons également l'équilibre qui existera entre les secteurs secondaire et tertiaire, puisque, après négociations, il a quand même été reconnu que des activités industrielles ou artisanales méritaient d'être maintenues sur le site, ne serait-ce que des activités de proximité qui permettront d'éviter des déplacements.

La convention permettra aussi de répondre aux besoins des différentes catégories de logement. Il y aura deux tiers de logements d'utilité publique, mais il est important de souligner que ceux-ci ne sont pas tous, comme on a trop tendance à le croire, des habitations à bon marché (HBM). Certes, il y aura 22% d'HBM répondant aux besoins des catégories de la population les plus modestes, mais les logements d'utilité publique recouvrent aussi d'autres catégories de logements, et il sera possible de favoriser des coopératives, de construire des habitations mixtes et des logements pour les classes moyennes.

Enfin, la convention prévoit un groupe de suivi, qui sera composé de l'ensemble des signataires de la convention, des communes et de l'Etat. Ce groupe aura la responsabilité d'accompagner le projet.

Durant les travaux de la commission, nous avons pu entendre le Conseil administratif, représenté dans les négociations par le conseiller administratif Rémy Pagani, qui, d'abord, a manifesté son accord pour cette modification de zone. Puis, il a aussi manifesté le souci, que nous partageons, de pouvoir répondre aux besoins en espaces publics. Il s'agira de favoriser ces espaces publics, qui sont souvent les parents pauvres des projets, de leur donner un véritable rôle structurant sur ce territoire et, pour ce faire, de traiter aussi la question de la plus-value foncière, qui devrait être affectée à ces mêmes espaces publics, mais aussi aux équipements qui devront accompagner le projet; on pense aux écoles, par exemple. Le Conseil administratif a proposé que la Ville et l'Etat s'engagent par le biais d'une convention, pour que les espaces publics et tous les équipements qui font la qualité de la vie et la qualité de la ville puissent être réalisés.

Nous avons entendu également le point de vue de M^{me} Pascale Lorenz, directrice du projet Praille-Acacias-Vernets au DCTI. Je dois dire que la commission a été ravie de cette audition, car M^{me} Lorenz nous a fait partager son enthousiasme pour ce projet visant la construction d'un morceau de ville. Elle a rappelé que ce projet se développera dans les trente à cinquante ans à venir, mais qu'il est important que des personnes le portent avec enthousiasme, dans une démarche

itérative, c'est-à-dire un va-et-vient entre les vérifications du projet sur le terrain et les discussions avec l'ensemble des partenaires, tout cela pour aboutir à un projet exemplaire. Elle a notamment soulevé différentes questions, dont celle liée au rail, puisque le rail est présent sur ce territoire et qu'il s'agit là d'un véritable enjeu de développement... (*Brouhaha.*)

Nous avons également entendu le conseiller d'Etat Mark Muller en charge du DCTI. Il a répondu à nos interrogations concernant les terrains, puisque nous avons auditionné une association qui nous avait fait part de sa crainte qu'il y ait des inégalités de traitement, étant donné les problèmes de maîtrise foncière. M. Muller a rappelé qu'il était clair qu'un choix avait été fait sur les terrains qui étaient en mains publiques. Je rappelle que les quatre cinquièmes du périmètre sont en mains publiques. J'en profite pour souligner...

La présidente. Il va vous falloir conclure, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. Mais je fais un rapport oral, Madame la présidente...

La présidente. C'est juste, mais nous l'avons également reçu par écrit, d'où ma confusion. Poursuivez, Madame!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. Je pense que l'enjeu est assez important pour que j'explique l'ensemble des éléments, surtout aux conseillères et conseillers municipaux qui n'ont pas lu l'entièreté du dossier, ce que je peux bien comprendre.

On a donc dit, dans un quotidien de ce jour, que les terrains étaient en mains privées. Non, la majeure partie de ce périmètre est en mains publiques. Certes, il y a des contrats de droit de superficie qui sont octroyés par le biais de la Fondation pour les terrains industriels (FTI) à des entreprises, mais les terrains, en majorité, sont en mains publiques et c'est d'ailleurs là tout l'enjeu. M. Muller a expliqué que c'était la raison pour laquelle il avait accepté les proportions de logements que j'ai citées tout à l'heure, parce qu'il n'était pas question de faire, pour prendre un exemple extrême, 100% de loyer libre ou 100% de propriété par étages.

Nous avons eu également la possibilité de réentendre la Communauté genevoise d'action syndicale par ses représentants, MM. Jan Doret et Sylvain Lehmann. Tous deux ont relevé, à part les aléas qu'on connaît, l'excellent climat

de concertation qui a prévalu entre le comité référendaire, l'Asloca, le Conseil d'Etat et les communes concernées. Cela montre que, quand on s'entend sur le contenu d'un projet, on a beaucoup plus de chance de le faire aboutir. Tous deux ont rappelé, au nom des syndicats – c'est d'ailleurs une position que nous sommes nombreux à partager – que la crise du logement ne saurait être résolue à la seule échelle de la Ville de Genève et que ce projet ne saurait faire oublier les autres grands projets portés par l'Etat.

En conclusion, la commission de l'aménagement, à l'unanimité, a voté cette modification du régime des zones pour permettre l'élaboration d'un véritable morceau de ville. Lors de son audition, la directrice du projet, M^{me} Lorenz, a su faire partager son enthousiasme à l'ensemble des commissaires. S'agissant de la position des groupes, les Verts ont parlé notamment de la confiance qui s'est installée. Je pense que c'est un point important, car la confiance permet de fédérer les énergies autour du projet. Le groupe démocrate-chrétien a relevé qu'il n'y avait plus de solution miracle, et qu'il appréciait les améliorations apportées à ce projet, sans cacher les problèmes qui se manifestent. Je pense que nous avons à soulever ces problèmes pour mieux les dépasser et pour apporter collectivement des solutions. Les libéraux ont relevé qu'il était important d'imaginer ce morceau de ville pour le futur, c'est-à-dire d'essayer d'apporter une image un peu prospective de ce territoire. A gauche toute! a parlé d'un projet qui, heureusement, n'était plus un projet «Manhattan», faisant en cela référence à la cité administrative portée au début par le conseiller d'Etat Mark Muller, et a salué le nouvel état d'esprit qui prévalait.

Quant à moi, j'aurai tout à l'heure l'occasion de vous dire ce qu'en pense le groupe socialiste. Mon rapport oral s'arrête là. Ces négociations, telles qu'elles ont été menées par le comité référendaire, ont porté leurs fruits. Cela valait la peine d'attendre, cela valait la peine de lancer le référendum, qui a abouti à une convention et à un projet de loi modifié. Cela vaut toujours la peine de faire une concertation et de réunir l'ensemble des acteurs autour d'un projet. Aujourd'hui, nous avons au moins un contenu minimum qui est partagé par tous. Il appartiendra à chacun, ici, dans son rôle politique, de mettre en œuvre ce projet, sans oublier de porter tous les autres projets dont le canton de Genève a besoin.

M. Adrien Genecand, président de la commission de l'aménagement (R).

Je prends rapidement la parole pour remercier M^{me} Valiquer Grecuccio d'avoir rendu son rapport aussi rapidement, ainsi que les membres de la commission d'avoir suivi le rythme des travaux que nous imposait le délai légal. Sinon, je regrette que nous devions ce soir traiter d'amendements supplémentaires, que nous n'avons pas eu l'occasion d'examiner en commission. Pour le reste, je salue le travail de la commission.

Premier débat

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous avons en effet été saisis de propositions d'amendements émanant du Conseil administratif. Ceux-ci vous ont été distribués juste avant la séance:

Projets d'amendements

«Art. 3. – (*complété*). (...) Il sera appliqué, notamment pour la taxe d'équipement, la taxe sur les plus-values, celles de l'article 4, alinéa 3, de la loi générale sur les zones de développement (LGZD).

»Art. 4. – (*nouveau*). Charge le Conseil administratif de signer les conventions précitées avant l'adoption par le Grand Conseil de la modification de zone (MZ 29712-A). Ces conventions devront faire partie intégrante de la loi sur la modification de zone (MZ 29712-A) comme annexe, au même titre que la convention signée par les référendaires, l'Asloca, les communes concernées et l'Etat, qui lui est annexée.

»Art. 5. – (*nouveau*). Toute modification de l'affectation industrielle ou artisanale des bâtiments existants sera précédée par l'adoption d'un plan directeur de quartier (PDQ) et d'un plan localisé de quartier (PLQ) selon la procédure des articles 2, 3 et 4 de la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 prioritairement affectée à des activités mixtes). Les affectations industrielles et artisanales devront être maintenues tant que les plans précités, en force, n'indiquent pas les lignes directrices des différents secteurs.»

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je m'exprime ici au nom du Conseil administratif – qui n'est pas très présent ce soir... Les amendements que je vous propose, Mesdames et Messieurs, émanent d'une discussion que nous avons eue ce matin au Conseil administratif, et ils ont été acceptés à l'unanimité du Conseil administratif.

Au budget 2011, il ne vous a pas échappé que le Conseil d'Etat a inscrit 300 millions de revenus pour la valorisation des terrains du PAV. Il ne vous a pas échappé non plus que, en juin, le Conseil d'Etat a décidé de transférer, mètre pour mètre, la pleine propriété des terrains qui se trouvent sur notre commune et sur celles de Lancy et Carouge, pour un total de 600 millions de francs, dont 100 millions de plus-value qui s'inscrivent immédiatement en termes comptables. Les choses vont donc très vite. Malheureusement, nous n'avons pas été asso-

ciés de manière étroite à cette problématique et nous voyons seulement passer l'argent, si je puis dire. Pour la seule année 2011, il y a plus de 100 millions de bénéfices pour l'Etat et plus de 300 millions qui sont inscrits à terme.

Il nous a donc paru nécessaire de déposer un amendement pour que les intérêts de la municipalité, à long terme – je parle des trente ans à venir – soient préservés et que nous n'ayons pas affaire à un report de charges. C'est-à-dire que le Canton empocherait – dit vulgairement – les bénéfices et la valorisation des terrains, alors que la municipalité n'aurait que les yeux pour pleurer et devrait, à grand renfort de millions, aménager les espaces publics, les espaces verts, construire les écoles, les égouts, etc. Voilà pourquoi le Conseil administratif, à l'unanimité, a déposé cet amendement.

Pour nous donner plus de marge de manœuvre en vue de négocier la convention évoquée à l'article 3, le Conseil administratif vous propose de renvoyer cette proposition en commission pour quelques jours. Nous avons 60 jours de délai, mais de toute façon le Canton n'avancera pas sans notre préavis. Nous avons formellement signé le plan de modification de zone, nous avons signé la convention qui lie l'Etat, les communes et les référendaires, et nous ne reculerons pas devant la signature de cette convention-ci. Simplement, nous voulons nous donner les garanties nécessaires. Le Conseil municipal, pour sauvegarder les intérêts de notre municipalité à long terme, doit se donner les garanties nécessaires pour que nous ne subissions pas des reports de charges durant les trente ans à venir. Je le répète, aujourd'hui la taxe d'équipement est tout à fait folklorique par rapport aux investissements que nous devons faire dans ce secteur et qui, du point de vue de la loi, sont de notre ressort. Je vous remercie de faire droit à notre demande.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien sera très heureux de voter positivement ce soir sur le projet PAV. En commission, nous avons pu remarquer qu'il y avait eu un véritable changement de paradigmes. Aujourd'hui, comme l'a dit M^{me} Valiquer Grecuccio, on parle de mixité, et non plus d'un projet très théorique, avec des zones de couleur où il n'y aurait que ceci ou cela. D'ailleurs, en son temps, nous l'avions déjà dit: Praille-Acacias-Vernets, certes, excite l'imagination de tout le monde, mais n'imaginer que du logement ou que des activités serait absolument ridicule, ne serait-ce qu'en raison de la politique des déplacements. On passe beaucoup de temps ici à parler des déplacements doux: le meilleur moyen de les favoriser est d'avoir des zones urbaines avec une mixité des logements et des activités, de sorte que les gens ne soient pas obligés de se trimbaler d'un bout à l'autre du canton.

En commission, le deuxième aspect qui nous a beaucoup plu, lors de la présentation du projet par la nouvelle directrice du PAV, c'est le pragmatisme de

l'approche. Oui, on va faire dès que possible, aussi vite que possible, en fonction des opportunités, en fonction des terrains qui se libéreront, et on ira de l'avant. C'est un discours que nous entendons très bien, qui est dans la ligne de la politique des petits pas que nous aimons bien, parce que c'est finalement celle qui produit des résultats. C'est donc un discours que nous avons beaucoup apprécié.

Concernant les amendements du Conseil administratif, j'aurais bien aimé que M. Pagani nous explique pourquoi il ne les présente que ce soir. Cela dit, sur le fond, nous sommes favorables à ces amendements. A l'époque, lorsque nous appelions de nos vœux ce projet du PAV, nous avons déjà souligné qu'il fallait sauvegarder les intérêts de notre commune, en particulier dans les endroits où nous aurons à réaliser des équipements publics.

Le groupe démocrate-chrétien est donc prêt à voter ces amendements. D'ailleurs, Madame la présidente, nous proposons que la proposition amendée soit votée sur le siège, car nous ne pensons pas nécessaire de la renvoyer en commission. Au contraire, il est absolument impératif que notre commune donne un signal très clair au Conseil d'Etat et aux autres communes concernées par le PAV, en démontrant, par notre vote, que nous sommes enfin face à une situation qui nous satisfait pleinement.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral se réjouit de la part de rêve que chacun mettra dans l'aménagement du site Praille-Acacias-Vernets. Après toutes les frustrations vécues durant tant d'années, pendant lesquelles on ne connaissait la Ville que sous ses blocages, les besoins, les désirs et la part de rêve de chacun vont pouvoir s'y épanouir.

Par rapport à la proposition, nous sommes de l'avis du Parti démocrate-chrétien: déterminons-nous ce soir, votons pour que ce projet aille de l'avant, et ne prenons pas le temps d'un renvoi en commission qui signifierait que nous aurions des hésitations. Car, sur le fond, nous n'avons aucune hésitation, nous connaissons les besoins, ils sont affirmés partout et nous savons qu'ils sont innombrables. En conséquence, le groupe libéral ne peut qu'encourager chacun à aller de l'avant.

S'agissant des amendements proposés par le Conseil administratif, ils sont loin d'être parfaits, c'est le moins qu'on puisse dire. Il y a quelques erreurs de plume: par exemple, à l'article 4, on parle de signer «les» conventions, alors que l'article 3 parle d'«une» convention. Est-ce à dire qu'on a l'intention d'inventer quelques conventions subsidiaires ou secrètes? En l'occurrence, les rêves sont publics et nous ne croyons pas qu'il y ait des rêves secrets... Nous accepterons donc même ces erreurs de plume, fussent-elles funestes! De même, l'article 4 parle d'un PLQ: chacun sait que l'instrument du projet Praille-Acacias-Vernets

est le «PLQ PAV» et que, en conséquence, il n'est pas question d'un autre objet que du «PLQ PAV» et de la manière dont il sera adopté.

Cela dit, nous sommes convaincus que le Conseil administratif, dans une dernière lecture, aurait vu qu'il y avait lieu de préciser ceci ou cela. Nous sommes convaincus qu'il n'a pas de mauvaises intentions, et nous n'en avons pas non plus. Aussi, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, de faire l'économie d'un passage en commission et de souscrire ensemble et joyeusement à la réalisation du PAV!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'interviens pour donner la position du groupe socialiste. Mesdames et Messieurs, les socialistes ont toujours défendu le projet du PAV, quand bien même ils ont dû se situer en marge de ce projet pour défendre leurs idées. En effet, pour fédérer les personnes autour d'un projet, il faut d'abord en avoir un, raison pour laquelle les socialistes au Grand Conseil, par le député Alain Etienne, ont rédigé à l'époque un rapport de minorité sur le projet de résolution. A l'époque, on ne disait rien sur la maîtrise foncière, rien du projet, qu'on prétendait faire à partir d'un masterplan consacrant une seule cité administrative, où seraient notamment accueillis des *hedge funds*. A partir de là, le Parti socialiste n'a cessé de dire que, pour développer un quartier, il faut respecter des fondamentaux, prévoir une mixité de logements et d'activités, développer des espaces publics de qualité.

Aujourd'hui, après ces négociations auxquelles le Parti socialiste a apporté sa contribution, nous constatons que nous pouvons nous retrouver autour d'un projet. Nous sommes satisfaits que le principe un emploi/un logement ait été accepté... (*Remarque.*) M. Froidevaux a raison: nous faisons toujours ce raccourci, mais nous devrions dire un nouvel emploi/un nouveau logement. A titre personnel, j'aimerais ici rendre hommage à un de mes amis aujourd'hui disparu, Daniel Marco, membre de la Communauté genevoise d'action syndicale, qui est à l'origine de cette idée. Il serait aujourd'hui très content de voir que ce principe est adopté et qu'il pourra s'appliquer, je l'espère, à l'ensemble de l'agglomération.

Nous sommes aussi très satisfaits qu'ait été reconnue la nécessité que certaines activités industrielles et artisanales, aujourd'hui présentes sur le site, puissent y rester, notamment les activités dites de proximité. De même, nous sommes satisfaits que, sur les terrains en mains publiques, on prévoie de construire des logements à louer. Nous pensons qu'il y a là la possibilité de répondre aux besoins de la population en matière de logements, pour toutes les catégories de la population, et que ce projet a le mérite de donner un point de départ. Nous saluons enfin l'ouverture du Conseil d'Etat qui a instauré un groupe de suivi, dans lequel les partenaires sur ces questions du logement continueront à travailler ensemble pour que ce projet puisse devenir une réalité.

Pourtant, au nom du groupe socialiste, j'aimerais rappeler qu'il a fallu se battre et que le référendum était une manière de dire que nous voulions un projet de qualité. A l'époque, M. Chevolet, pour ne pas le citer, avait été à l'origine de l'initiative des 14 000 logements sur le PAV, c'est-à-dire une occupation du sol équivalant à cinq fois le Lignon ou à seize tours de Carouge, ce qui aurait rendu impossibles les espaces et les équipements publics... Mais, effectivement, il y a loin des slogans au projet! Aujourd'hui, les socialistes sont fiers que nous ayons les moyens de développer un projet incluant du logement, des activités, des espaces et des équipements publics, bref tout ce qui fait la qualité d'une ville.

Un autre point important est la question de la responsabilité. En tant que Ville de Genève, nous avons la responsabilité sociale de produire du logement pour l'ensemble de la population. Mais nous avons aussi la responsabilité sociale, comme élus politiques, de convaincre les élus des autres communes de s'engager aussi fermement pour la construction de logements dans leur propre commune. Les syndicats et le comité référendaire avaient intitulé le référendum: «Non au mirage du projet Praille-Acacias-Vernets». Pourquoi ce titre? C'est que ce projet du PAV avait l'inconvénient majeur de nous faire oublier les projets des Communaux d'Ambilly à Thônex, des Vergers à Meyrin, de La Chapelle-Les Sciers à Plan-les-Ouates, tous ces projets dont on n'arrête pas de parler, mais qui, finalement, avancent si peu. Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de convaincre les membres de vos partis dans ces communes de faire avancer ces projets, qui sont réalisables à court terme et qui permettront de répondre aux besoins de logements. Car ne nous leurrions pas: ce n'est pas le projet du PAV qui pourra y répondre rapidement.

J'aimerais aussi dire que nous avons une responsabilité sociale dans les discours tenus. Comme socialiste, j'ai personnellement trouvé inacceptable celui de l'écu de la commune de Thônex, qui expliquait que ces logements n'étaient pas censés accueillir les plus défavorisés et les plus pauvres de l'extérieur. Pas de cas sociaux qui viendraient d'autres communes! J'aimerais quand même dire que la construction de logement social ne vise pas à loger des cas sociaux: les logements sociaux sont là pour répondre aux besoins des catégories les plus défavorisées. Comme élus, nous devrions prendre notre bâton de pèlerin pour montrer que le logement social est un logement digne, qui mérite d'être construit. Il répond aux besoins des bas revenus, mais cela ne veut pas dire qu'il n'a en soi aucune qualité intrinsèque.

A partir de ce projet que nous soutenons, nous devons donc porter avec conviction les autres projets. La commune de Genève, qui a toujours manifesté son soutien à l'effort cantonal, doit savoir dire aux autres communes, tous partis confondus, qu'elles aussi doivent contribuer à l'effort de logements.

Enfin, concernant vos amendements, Monsieur le conseiller administratif, je pense que nous pourrions les voter sur le siège, parce qu'il est hors de question

de renvoyer cette proposition en commission de l'aménagement. Nous avons des délais légaux à respecter et, pour pouvoir les dépasser, il faut, au préalable, en faire la demande au département, ce qui n'a pas été fait. En tant que socialiste, je n'aimerais pas que notre préavis ne serve à rien, parce qu'il arriverait trop tard.

En l'occurrence, au nom du groupe socialiste, j'aimerais, Madame la présidente, amender les amendements. En effet, à l'article 4, il est dit que «ces conventions devront faire partie intégrante de la loi sur la modification de zone...». Or les conventions ne font pas partie de la loi, elles l'accompagnent. De plus, je propose de reprendre le titre de la loi tel qu'il figure dans la proposition. Le nouvel article 4 proposé par le Conseil administratif devient donc:

Projet d'amendement

«Art. 4. – (...) Ces conventions devront accompagner la loi relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets, modifiant les limites de zones sur le territoire des villes de Genève, Carouge et Lancy comme annexe, au même titre que la convention signée par les référendaires, l'Asloca, les communes concernées et l'Etat, qui lui est annexée.»

Je propose également d'amender l'article 5. En effet, il est prévu d'élaborer le PDQ dans un délai de deux ans et, ensuite, les PLQ devront être conformes au PDQ. Quant à la dernière phrase concernant les affectations qui devraient être maintenues, je pense qu'elle peut être supprimée, car elle est redondante avec le début de cet article 5, qui devient donc:

Projet d'amendement

«Art. 5. – Toute modification de l'affectation industrielle ou artisanale des bâtiments existants sera précédée par l'adoption d'un plan localisé de quartier (PLQ) conforme au plan directeur de quartier (PDQ), selon la procédure des articles 2, 3 et 4 de la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 prioritairement affectée à des activités mixtes).»

Je partage l'avis de M. Froidevaux sur ces amendements et j'espère que les petites modifications que je viens d'apporter, qui sont d'ordre cosmétique, seront acceptées. Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter ce soir cette proposition et les amendements pour répondre aux exigences légales. Si nous avions eu tout un mois, je n'aurais pas pris la peine de faire un rapport oral!

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Comme je l'ai déjà dit lors de l'entrée en matière sur cette proposition, les Verts sont très contents de l'évolution du projet PAV depuis la dernière fois où on nous l'avait soumis. J'aimerais, même si cela a déjà été fait par la préopinante socialiste, relever quelques exemples des améliorations apportées. Il y a notamment le fait que les Villes concernées ont maintenant un rôle plus actif dans le futur développement du projet, en tant que partie prenante du groupe de suivi. Nous avons également trouvé, dans la nouvelle version du projet de loi, plus de repères concernant les modalités de financement des infrastructures et des équipements publics. Les proportions entre emplois et logements ont été nettement améliorées en faveur du logement, ce qui est une très bonne chose, ainsi que les proportions entre logements d'utilité publique et logements libres, ce qui nous semble absolument nécessaire.

En ce qui concerne les travaux en commission, les différents partenaires auditionnés nous ont rassurés, disant que les pourparlers avaient lieu dans une ambiance de confiance, et cela nous laisse espérer que le projet est sur la bonne voie.

Nous attendons encore avec impatience le plan directeur de quartier, car c'est ce qui nous permettra d'avoir une vision d'ensemble, de voir quelle sera la qualité de l'espace public, comment s'articuleront les différents morceaux de ville. Pour nous, c'est très important. Il faut en effet avoir un projet pour pouvoir déclasser.

J'en viens aux amendements du Conseil administratif. Les Verts non plus ne voient pas pourquoi il faudrait retourner en commission. Ces amendements nous semblent raisonnables, en particulier l'article 4 qui charge le Conseil administratif de signer les conventions. Ces conventions régleront les modalités de financement des infrastructures et des espaces publics, les prix d'acquisition des terrains, et elles devront être signées avant que la loi entre en vigueur.

Quant aux amendements socialistes, ils sont également raisonnables. Le texte est ainsi plus compréhensible et il n'y a plus de redondance. Le groupe des Verts est très enthousiaste devant ce projet et il l'acceptera.

M. Robert Pattaroni (DC). J'interviendrai sur deux points, en prolongement d'ailleurs de ce qu'a dit excellemment M^{me} Rys, qui a donné la position du Parti démocrate-chrétien. Il est certes dans l'ordre des choses de rappeler l'histoire, de rendre hommage à celles et ceux qui ont fait évoluer les situations, de se féliciter en disant que c'est grâce à son parti que telle ou telle chose a pu être développée ou mise en route. Mais il faut aussi rappeler que nous sommes dans une République où aucun parti ne domine, et si le Parti socialiste a probablement joué un rôle important dans le PAV, il ne faut pas oublier l'action du Parti démocrate-chrétien pour la promotion de cette fameuse zone industrielle sur laquelle ce projet va

maintenant se développer, cette zone industrielle qui a été créée en son temps et qui a donné beaucoup de résultats positifs pour l'économie genevoise.

Il en va d'ailleurs de même pour la politique sociale du logement qui, à la même époque, a bénéficié d'une impulsion très forte de la part du Parti démocrate-chrétien, lui-même appuyé par d'autres partis. C'est ainsi qu'à une époque on construisait plus de 6000 logements par année sur le territoire du canton de Genève. Il était possible de le faire et on l'a fait, alors qu'aujourd'hui, quand on construit 1000 logements, on est presque satisfaits...

Cela dit, j'ai beaucoup apprécié l'intervention empreinte de sagesse du magistrat Pagani concernant la sauvegarde des intérêts légitimes des uns et des autres, en particulier de la Ville de Genève. A ce propos, je rappelle que, le 16 novembre 2008, ce Conseil municipal a renvoyé à la commission des finances une motion démocrate-chrétienne M-793, pour laquelle un rapport arrivera bientôt. Dans cette motion, nous demandions justement qu'il y ait une répartition équitable des charges et des revenus, et qu'on trouve des formules inédites pour cela. Evidemment, le texte de la motion n'était pas aussi précis que ce qui est maintenant proposé et nous nous réjouissons qu'il y ait demain une convention.

Ce projet s'inscrit donc exactement dans la ligne de notre parti, qui a une longue tradition en la matière, comme je viens de le rappeler. Cela va dans la bonne direction grâce au Conseil administratif et aux partis qui aujourd'hui voteront cette proposition. Je tiens à signaler que, s'agissant de la motion M-793, notre parti s'était retrouvé seul en commission des finances. Mais l'important, c'est qu'en définitive la majorité, voire l'unanimité des partis ont fait leur cette idée. C'est ce qui compte en politique et tant mieux si cela s'est passé ainsi.

M. Pierre Rumo (AGT). La commission de l'aménagement a donc eu l'occasion d'examiner ce projet lors de trois séances, les 31 août, 7 septembre et 21 septembre 2010. Durant ces séances, deux auditions ont été particulièrement intéressantes, celle de M^{me} Pascale Lorenz, nouvelle responsable du PAV – qui a été entendue après, il faut quand même le dire, quelques atermoiements – puis l'audition de M. Jan Doret et de M. Sylvain Lehmann, représentant les référendaires.

En premier lieu, nous aimerions souligner que les changements positifs qui ont eu lieu dans ce vaste projet, ce masterplan du PAV, sont quand même dus en grande partie au référendum lancé par les syndicats et l'Asloca. Sans ce référendum, je pense qu'il n'y aurait pas eu une modification aussi importante sur la forme et sur le fond. Car n'oublions pas qu'à une époque on parlait de projet grandiose, avec implantation prioritaire de *hedge funds*, selon la proposition de M. Hiler. Cela aurait dû être un véritable monopoly où tout le monde pen-

sait récolter des millions. Du reste, cette option-là n'est pas totalement perdue, à voir le Conseil d'Etat engranger des centaines de millions pour l'année 2011 et les années suivantes... Toujours est-il que, heureusement, ce projet grandiose au niveau financier a été modifié, et cela en grande partie parce qu'il y a eu référendum et discussions entre le Conseil d'Etat et les milieux référendaires.

Je citerai ici quelques exemples d'amélioration. Les places publiques prévues étaient des places ridicules, des *pocket places* qui, comme l'a dit M. Doret, auraient permis aux traders de manger un sandwich au bas de leur building! Heureusement, d'après les nouveaux plans, on développera véritablement des espaces publics, ce qui constitue une amélioration certaine pour les trois communes concernées, Carouge, Lancy et Genève. D'autre part, M. Doret a rappelé qu'il y avait environ 20 000 places de travail sur le site et que M. Cramer était prêt en son temps à envoyer une partie de ces travailleurs en France voisine... Dorénavant, le principe «un emploi/un logement» a été adopté, comme cela a été rappelé par M^{me} Valiquier Grecuccio, ce qui est beaucoup plus satisfaisant aux yeux d'A gauche toute!

Il y aura également un développement important des logements sociaux favorisant la mixité sociale. Dans un premier temps, on était pratiquement sûr de n'avoir que des bureaux et des logements haut de gamme, avec des loyers très élevés. Avec les nouvelles dispositions, on sait qu'il y aura de nombreux logements sociaux – le pourcentage n'est pas encore défini de manière précise – permettant à des gens peu fortunés de s'installer dans ce nouveau quartier.

En dernier lieu, M. Doret et M. Lehmann nous ont donné copie d'une lettre que des économistes avaient envoyée en son temps à M. Gorbatchev, en nous rappelant l'importance de la rente foncière, le fait que les terrains publics doivent faire l'objet d'une grande attention et qu'on ne peut pas y faire n'importe quoi, notamment dans cette région. Ce n'est pas uniquement pour empocher de l'argent, des dizaines voire des centaines de millions de francs, que le PAV a été pensé, et il faut donc une harmonie entre emplois et logements.

Enfin, concernant les amendements proposés par le Conseil administratif, notre groupe A gauche toute! estime qu'il faudrait renvoyer ces amendement, et donc la proposition, en commission de l'aménagement pour un bref examen, qui pourrait avoir lieu la semaine prochaine, puisque la commission de l'aménagement se réunit mardi. Nous estimons qu'un retour en commission ne serait pas inutile. Sans renvoi en commission, nous réservons notre position et nous nous abstiendrons aujourd'hui sur ce projet.

M. Adrien Genecand (R). Je m'exprime cette fois au nom du groupe radical. Mesdames et Messieurs, plutôt que de parler du passé, du référendum, de qui a

déposé quoi pour arriver là où nous en sommes aujourd'hui, je préfère saluer la vision d'avenir qui nous est proposée par le PAV et sa direction, à savoir un lieu évolutif où vont se développer les emplois comme les logements. Ce soir, je crois que c'est ce qu'il faut retenir: cette zone Praille-Acacias-Vernets sera une zone de logements et d'emplois, et nous devons tous nous en réjouir.

Cela prendra du temps, puisque nombre de terrains dont nous sommes propriétaires sont grevés de servitudes, qui devront être négociées, afin de pouvoir construire. Il y a beaucoup de travail à faire de ce côté-là et nous nous sommes réjouis, en commission, de voir que la direction du PAV l'avait compris et qu'elle y travaillait.

Concernant les amendements du Conseil administratif, nous regrettons, comme M^{me} Rys, qu'ils arrivent si tard. Quoi qu'il en soit, nous les voterons, puisqu'ils sont empreints de bon sens; nous voterons également les sous-amendements de M^{me} Valiquer Grecuccio, pour que ce projet puisse aller de l'avant. Nous n'avons que trop tardé et, comme l'a rappelé M^{me} Valiquer Grecuccio, nous sommes soumis à des délais légaux. Nous n'avons pas demandé de prolongement et nous sommes donc tenus de voter ce soir. Le groupe radical dira un grand oui à ce projet qui est synonyme de développement, de logements et d'emplois.

M. Jacques Baud (HP). «Paroles, paroles, paroles...» Ah, que les ailes des moulins tournicotent par bise fraîche sur rade jolie! Une heure de bla-bla sur un sujet où toutes les communes et l'Etat sont tombés d'accord, cela me navre. Il serait temps de ne pas abuser de la patience de nos auditeurs. Donc, à l'instant, votons, et pour moi ce sera oui, parole!

M^{me} Salika Wenger (AGT). J'ai perdu le reste de mon innocence en entrant en politique... (*Exclamations.*) Je veux dire par là qu'il est difficile de me faire croire aux contes de fées. Aujourd'hui, on nous demande de voter un projet sans nous dire qui va payer les infrastructures. Des immeubles, des logements, c'est très bien, on est tous contents. Des emplois, une activité économique, c'est magnifique, c'est de mieux en mieux. Mais qui paie? Pour l'instant, nous n'avons que les promesses d'un conseiller d'Etat qui, dans d'autres dossiers, nous a plutôt fait faux-bond.

Si nous demandons le renvoi en commission, c'est parce que nous ne voulons pas donner un blanc-seing à un projet qui, pour l'instant, reste dans les bonnes intentions. Pour ce qui nous concerne, nous pensons que le renvoi en commission est nécessaire, également pour examiner ces amendements de manière un peu plus précise. S'ils ne sont pas rédigés au goût de M. Froidevaux – Madame la

présidente, vous transmettez – nous pourrons les amender et les rédiger dans les règles de l’art. Mais, pour nous, il s’agit avant tout, non pas d’art, mais de savoir qui va payer, et pour l’instant nous n’avons rien de signé.

Tout ce qui a été dit ce soir est vrai, sauf que, pour ma part, je veux voir cette convention signée et celle-ci doit faire partie de la loi. Sinon, nous aurons fait de merveilleux projets et nous ne serons que les payeurs. Or ni moi ni mon groupe n’avons l’intention de jouer à ce jeu-là. C’est aussi simple que cela! Nous demandons le renvoi en commission de la proposition et des amendements, faute de quoi nous nous abstiendrons, parce que nous ne pouvons pas donner un blanc-seing.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, rapporteuse (S). J’aimerais dire au groupe A gauche toute! qu’il peut se tranquilliser, puisque l’ensemble des groupes ici est d’accord de valider les amendements proposés par M. Pagani. Tout le monde comprend que l’enjeu est le financement des infrastructures et des espaces publics. Nous avons fait part de ce souci en commission et nous l’avons relayé auprès de M. Mark Muller.

J’aimerais aussi signaler qu’à la page 4 de la convention signée par les référendaires, l’Asloca, les conseillers d’Etat et les conseillers administratifs, dont M. Rémy Pagani, il est écrit au point g): «Une convention cadre de collaboration sera...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Sera, sera!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. Oui, Madame Wenger, je vous entends, mais j’essaie de montrer ce que nous avons décidé et signé. Je reprends: «Une convention cadre de collaboration sera établie entre le Canton et la Ville de Genève, la Ville de Carouge et la Ville de Lancy. Cette convention aura notamment pour objet de définir des éléments de programme de proximité nécessaires à l’urbanisation des futurs quartiers, déterminer les modalités d’élaboration, de réalisation, de financement et d’entretien des espaces, infrastructures et équipements publics.»

Cette convention devra être signée avant l’adoption de la modification de zone par le Grand Conseil: c’est ce que nous vous proposons d’accepter avec l’amendement du Conseil administratif. C’est donc un souci que nous partageons et nous avons bien inscrit dans le préavis que cette convention accompagnera le projet de modification de zone. De la même manière, les députés recevront le projet de loi, la convention signée par les référendaires et les préavis des Conseils municipaux des Villes concernées. Dans le préavis de la Ville de Genève, il y aura cette préoccupation.

J'aimerais aussi ajouter que la taxe d'équipement telle qu'elle existe aujourd'hui continue de s'appliquer, même dans le secteur du PAV. Nous en avons d'ailleurs eu confirmation lors des auditions du département et, de toute façon, lorsqu'on élabore un PLQ – PAV ou non – la taxe d'équipement s'applique, et elle figure également dans le projet de loi tel qu'il sera soumis aux députés et tel qu'il nous est déjà soumis. Tout le monde, toutes les communes, qu'elles soient de gauche ou de droite, partagent cette préoccupation, car c'est la seule façon d'avancer et de réaliser un projet intéressant en matière d'espaces et d'équipements publics.

Je relèverai encore un dernier élément. Dans le groupe de suivi, il faudra que les communes soient attentives à ce que l'ensemble des principes que nous avons décidés puissent se développer. Mais, comme l'a dit M^{me} Rys tout à l'heure, il faut se rappeler qu'on parle ici d'un projet qui se développera sur les trente, voire les cinquante prochaines années. Donc, pas de panique! Il est inutile de faire croire à nos concitoyens et concitoyennes que ces logements seront pour demain; nous sommes juste en train de préparer l'avenir.

Quant au délai pour notre préavis, je le répète, nous avons 60 jours à partir du moment où commence l'examen de la proposition. Cette proposition ayant été examinée pour la première fois le 31 août, nous devons rendre notre préavis. J'aimerais quand même souligner que les préavis des communes sur les PLQ et les projets de modification de zones sont les seuls dont les délais sont expressément mentionnés dans la loi. La Ville de Genève bénéficie d'ailleurs d'une dérogation toute particulière, puisque le délai s'applique non pas à partir du moment où l'objet lui est renvoyé par le Conseil d'Etat, mais à partir du moment où le Conseil municipal l'examine pour la première fois en commission.

M. Adrien Genecand (R). J'ai un peu de peine à comprendre le groupe A gauche toute! ce soir. Les amendements proposés par son magistrat, l'ensemble du plénum l'a admis, vont être votés sur le siège. En quoi, Mesdames et Messieurs d'A gauche toute!, ce vote sur le siège pourrait-il changer votre vision du projet au point que vous deviez vous abstenir? Soit vous décidez de vous abstenir et, à ce moment-là, vous ne vous cachez pas derrière le renvoi en commission, soit vous assumez et vous dites non à ce projet! Pour notre part, nous voterons les amendements et la proposition ce soir.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je crois que, dans cet hémicycle, personne n'est naïf. Tout le monde voit l'argent qui passe, et les stratégies des uns et des autres...

Pour ma part, j'avais imaginé que le Conseil d'Etat élaborerait d'abord un plan directeur de quartier, puis déclasserait et établirait ensuite des plans localisés de quartier. Cela me paraissait un minimum pour urbaniser un secteur grand comme trois quartiers de notre ville. Lors des négociations qui ont eu lieu, on nous a dit de ne pas nous inquiéter et que, de toute façon, on ne ferait rien avant l'adoption des plans localisés de quartier. On se donne d'ailleurs deux ans – c'est inscrit dans la convention – pour élaborer un plan directeur de quartier, qui permettra ensuite d'élaborer des plans localisés de quartier, où les droits à bâtir seront répartis. Nous nous sommes dit, et moi le premier, que nous avions le temps de voir venir. Mais il se trouve qu'entre temps la planche à billets a commencé à fonctionner!

En effet, le Conseil d'Etat, pour le budget 2011, a déjà inscrit 300 millions de provisions au titre de la valorisation des terrains. Cela veut dire qu'il n'attendra pas l'élaboration du plan directeur de quartier et des PLQ pour vendre ou changer les droits de superficie. Il n'arrivera peut-être pas à vendre, car il y aura sûrement un référendum. En tout cas, j'estime que la collectivité n'a pas à se déposséder de terrains stratégiques. Mais il y aura forcément des droits de superficie qui seront donnés à la hausse, et qui empochera cette hausse, Mesdames et Messieurs? Ce ne sont pas les municipalités, qui vont devoir aménager l'équivalent de trois quartiers, mais c'est l'Etat de Genève! Il a déjà provisionné 300 millions de francs, plus 100 millions représentant la plus-value des terrains qui viennent d'être échangés avec la fondation.

Voilà la situation. Nous sommes donc mis devant le fait accompli de la part du Conseil d'Etat, contrairement à ce que nous espérions. C'est pourquoi je vous demande, au nom du Conseil administratif, de renvoyer la proposition et les amendements en commission. Pour les délais, je peux vous rassurer: si Mark Muller n'a pas l'accord de l'ensemble des communes pour ce plan de zone, il attendra forcément, car politiquement il lui faut l'accord des communes.

Je souhaite que vous auditionniez M. Mark Muller afin d'avoir la garantie que cette convention sera signée. Si vous votez aujourd'hui, contrairement à ce que je vous conseille de faire – mais chacun est libre et assumera ses responsabilités – dans quel rapport de forces vais-je me trouver pour négocier avec M. Mark Muller le contenu de cette convention? Je serai démuné, puisque vous aurez donné un préavis favorable, un blanc-seing à M. Muller. Voilà, c'est entre vos mains, vous êtes libres de décider, de prendre vos responsabilités. En tout cas, au niveau du Conseil administratif, nous avons pris les nôtres.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Je suis un peu étonnée de vos propos, Monsieur Pagani. Nous ne donnons pas un blanc-seing au conseiller d'Etat Mark Muller, puisque nous accompagnons notre préavis sur le projet de loi de déclas-

sement, non pas de recommandations qui n'auraient aucune valeur, mais de plusieurs articles ajoutés à l'arrêté.

Soyons clairs. Le préavis de la Ville de Genève est un préavis, quoi qu'on en dise, et le Conseil d'Etat peut passer outre. Mais je n'ai jamais vu le Canton passer outre le préavis d'une commune en matière d'aménagement, car les députés ont plutôt tendance à trop écouter les communes en la matière. Souvent, ils vont même plus loin et ont plutôt tendance, par exemple, à diminuer la densité des projets. En conséquence de quoi, je pense que les députés liront que notre Conseil municipal demande une convention, elle figure dans notre préavis, et le rapport de forces tel que vous le décrivez est à construire. Si l'entièreté de ce Conseil municipal, composé de partis politiques différents, y compris du Parti libéral, est d'accord, je pense que nous devrions pouvoir convaincre les autorités cantonales. Je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que personne ne peut me soupçonner d'être mandatée par le DCTI! J'ai toujours été claire sur mes intentions concernant ce projet.

Ce soir, nous devons montrer que nous voulons avancer, tout en mettant des conditions dans notre préavis. Je ne doute pas que ces conditions seront respectées et, si elles ne l'étaient pas, nous reviendrions devant ce plénum... (*Brouhaha et remarques.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, laissez parler l'oratrice, s'il vous plaît!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. Oui, parce qu'il y aura un plan directeur de quartier. Et, si on souhaite qu'il avance plus vite, Monsieur Pagani, en tant que commune, on peut l'initier. Nous sommes les protagonistes, les acteurs de ce PDQ. Je vous ai entendu, j'ai entendu l'administration et je ne doute pas qu'il y aura des forces pour avancer. Aujourd'hui, il y a assez d'acteurs qui sont d'accord pour construire de manière transversale et qui peuvent créer un rapport de forces pour imposer un projet.

Qui aurait dit, il y a six mois, que le référendum allait aboutir? Qui aurait dit qu'on se retrouverait autour d'une table et qu'on poserait des conditions qui seraient admises? Qui aurait dit qu'il y aurait autant de logements LUP sur la zone PAV? Personne! Et pourtant nous l'avons fait. Donc, je ne doute pas que, en négociant et en ayant de bons arguments, on puisse faire avancer le projet.

M. Adrien Genecand (R). J'apporterai juste une petite rectification concernant la provision évoquée par M. Pagani: une provision est l'inverse de ce qu'a

fait le Conseil d'Etat, qui a inscrit au budget un revenu lié à la valorisation de ces terrains.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Mesdames et Messieurs, nous sommes à peu près tous d'accord sur ce projet, mais le magistrat nous marmonne qu'il faut amender la proposition pour éviter le pire... Il nous présente une proposition en nous demandant, dans un premier temps, de donner un préavis favorable, puis il revient en arrière en disant qu'il a des craintes et qu'il faut accepter ses amendements. Nous acquiesçons et il trouve alors moyen de dire que cela ne lui suffit pas et qu'il faut renvoyer la proposition en commission pour un ou deux mois... Comment pouvons-nous vous donner satisfaction, Monsieur le magistrat? Quand la proposition reviendra de commission, allez-vous encore nous proposer d'autres amendements? Je ne l'imagine évidemment pas. Alors, quelle est la finalité de cette démarche qui consiste, si j'ose dire, à douter de vous-même, Monsieur le magistrat? Pour notre part, nous ne doutons ni de vous ni du projet. Alors, respirez, reprenez confiance, encouragez-vous avec votre Conseil municipal et, surtout, cessez de ronchonner par rapport à un projet que vous désirez autant que nous. Je souhaite même que vous le désiriez plus que nous, puisque vous allez être l'artisan de la pose de la première pierre! Monsieur le magistrat, nous voterons vos amendements, alors encouragez-vous et cessez de tourner autour du pot!

Deuxième débat

La présidente. Nous passons au vote. D'abord, je vais faire voter l'article 4 et le sous-amendement socialiste... Monsieur Pagani, vous demandez la parole?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Oui, Madame la présidente. Puisque nous allons faire ici le travail de commission, je dois dire qu'en ce qui concerne ce sous-amendement je ne vois pas la différence entre le libellé: «Ces conventions devront faire partie intégrante de la loi (...) au même titre que la convention signée par les référendaires, l'Asloca, les communes concernées et l'Etat, qui lui est annexée», et celui du sous-amendement: «Ces conventions devront accompagner la loi relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets...» Je ne comprends pas ce sous-amendement. A mon avis, il n'a aucun sens.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). La convention signée par les référendaires, le Conseil d'Etat et les communes accompagne la loi de modification de zones en tant qu'annexe. Les articles de la loi mettent en œuvre ce que nous avons

décidé dans la convention. De la même façon, les conventions citées à l'article 3 vont accompagner la loi. Dire qu'elles feront partie intégrante de la loi signifierait que des articles de la loi reprennent tels quels les articles des conventions. Ces conventions accompagneront la loi, de la même façon que la convention signée par les référendaires.

La présidente. Bien, nous passons au vote de l'article 4 nouveau, tel qu'amendé par M^{me} Valiquer Grecuccio.

Mis aux voix, l'article 4 nouveau amendé est accepté par 57 oui contre 11 non.

La présidente. Nous passons au sous-amendement de M^{me} Valiquer Grecuccio portant sur l'article 5... (*M. Pagani demande la parole.*) Monsieur le conseiller administratif, nous sommes en procédure de vote, je suis désolée, on ne peut pas travailler comme cela... (*Remarque.*) Non, vous n'avez pas demandé le renvoi en commission! Nous vous écoutons, Monsieur Pagani...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la présidente, à l'article 5, je suis d'accord avec la première modification, il n'y a pas de problème, mais je ne vois pas la raison de supprimer la dernière phrase. A moins que l'objectif de M^{me} Valiquer Grecuccio – elle en assumera les conséquences – soit de faire en sorte que des droits de superficie soient donnés notamment à des banques et à des multinationales qui ont déjà mis un pied dans le PAV, de leur donner des droits et des avantages immédiatement après le déclassement de cette zone, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2011. En l'occurrence, M^{me} Valiquer Grecuccio assumera ses positions et vous, Conseil municipal, assumerez cette stratégie du Conseil d'Etat!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Madame la présidente, je reprends la parole, parce que j'estime avoir été mise en cause. Oser me dire, Monsieur Pagani, que j'assumerai des responsabilités face à la spéculation immobilière, aux banques et autres, à moi, socialiste, qui ai toujours défendu le projet... (*Applaudissements des libéraux et des radicaux.*) Je rappelle que les changements d'affectation sont soumis aux plans localisés de quartier. Tout changement d'affectation fait l'objet d'une demande de renseignements et doit être conforme à un plan localisé de quartier. Nous n'avons pas fait autre chose que de dire que ce plan localisé de quartier serait conforme au plan directeur de quartier. Excusez-moi, Monsieur Pagani, mais j'attendais mieux de votre part!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Madame la présidente, j' ai demandé le renvoi en commission...

La présidente. J' ai entendu, Madame Wenger! Je fais donc voter le renvoi de cette proposition en commission pour y étudier les amendements.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition en commission est refusé par 59 non contre 9 oui.

La présidente. Nous passons au vote de l' article 5 nouveau, tel qu' amendé par M^{me} Valiquer Grecuccio.

Mis aux voix, l' article 5 nouveau amendé est accepté par 60 oui contre 9 non.

La présidente. Nous votons maintenant l' amendement du Conseil administratif visant à compléter l' article 3.

Mis aux voix, l' amendement à l' article 3 est accepté par 69 oui contre 1 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l' arrêté amendé est accepté par 62 oui contre 10 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l' article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l' administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l' information;

vu les dispositions de la loi sur l' instruction publique du 6 novembre 1940;

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logements d' utilité publique du 24 mai 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Donne un préavis favorable au principe de supprimer les périmètres de la zone industrielle qui ne se prêtent plus à ce type d'affectation.

Art. 2. – Charge le Conseil administratif de participer activement à l'établissement d'un plan directeur de quartier Praille-Acacias-Vernets, au sens du projet de loi y relatif modifiant les limites de zones.

Art. 3. – Charge le Conseil administratif de participer activement à l'établissement d'une convention entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève visant à:

- définir les modalités de financement des infrastructures techniques, des espaces publics et des équipements scolaires et de proximité (règlement ad hoc de la taxe d'équipement, taxe sur la plus-value foncière);
- fixer les modalités et le prix des acquisitions des terrains nécessaires à la réalisation des équipements visés à ci-dessus.

Il sera appliqué, notamment pour la taxe d'équipement, la taxe sur les plus-values, celles de l'article 4, alinéa 3, de la loi générale sur les zones de développement (LGZD).

Art. 4. – Charge le Conseil administratif de signer les conventions précitées avant l'adoption par le Grand Conseil de la modification de zone (MZ 29712-A). Ces conventions devront accompagner la loi relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets, modifiant les limites de zones sur le territoire des villes de Genève, Carouge et Lancy, comme annexe, au même titre que la convention signée par les référendaires, l'Asloca, les communes concernées et l'Etat, qui lui est annexée.

Art. 5. – Toute modification de l'affectation industrielle ou artisanale des bâtiments existants sera précédée par l'adoption d'un plan localisé de quartier (PLQ) conforme au plan directeur de quartier (PDQ), selon la procédure des articles 2, 3 et 4 de la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 prioritairement affectée à des activités mixtes).

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous avons été saisis dans le premier quart d'heure de la séance d'une motion d'ordre qui demande d'ajouter à notre ordre du jour la motion urgente M-942, de MM. Alexis Barbey, Rémy Burri et

M^{me} Florence Kraft-Babel: «Engagement en Ville de Genève: pour la fin du fait du prince».

Je donne la parole à M. Barbey pour qu'il développe l'urgence de cette motion.

M. Alexis Barbey (L). Si j'en juge par la présence fournie de nos conseillers administratifs, cette urgence doit les déranger... Cela vaut d'autant plus la peine que je la défende!

Mesdames et Messieurs, il ne vous aura pas échappé que la presse d'aujourd'hui a fait état de quelques libertés prises par le Conseil administratif dans les procédures d'engagement du personnel, quand bien même il y a deux mois la Cour des comptes avait stigmatisé des erreurs et des dérapages dans ces procédures. Les magistrats avaient alors assuré qu'ils respecteraient strictement les consignes qui leur avaient été données. Deux mois plus tard, les faits montrent que cela n'a pas été le cas et que les normes en vigueur et les règles prudentielles pour l'engagement du personnel ont été enfreintes à deux reprises par le Conseil administratif.

C'est pourquoi nous avons déposé cette motion qui demande au Conseil administratif – j'ai presque honte de le dire – de respecter les directives. Dans une démocratie, cela ne devrait pas être nécessaire, mais il se trouve que ça l'est. Nous demandons donc au Conseil administratif de prendre des engagements à cet égard et de nous tenir au courant. Il nous paraît urgent de discuter de cette motion, car nous ne pouvons pas tolérer que la presse fasse régulièrement état des libertés que le Conseil administratif prend avec les règlements, parfois même avec les lois. Il est urgent de rappeler au Conseil administratif que le respect des directives est important, afin que ces faits ne se répètent pas.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je refuse absolument que la presse de boulevard décide de la politique que nous devons mener! Si l'intention est de faire passer la Ville de Genève pour une république bananière, j'ai envie de dire que nous ferons ce débat. Mais je ne suis pas certaine, Mesdames et Messieurs de droite, que vous ayez envie de le faire jusqu'au bout. Ce soir, nous refuserons l'urgence. Néanmoins, je me réjouis, à une autre occasion – celle-ci me semble un peu prématurée – de discuter de la politique du personnel avec la droite!

M. Alexandre Wisard (Ve). L'urgence est toute relative sur cet objet. Je me permettrai d'en parler en aparté avec M. Barbey pour lui expliquer la situation, parce que je connais l'un des deux cas, et je pense qu'il retirera sa motion quand

il aura compris. En tout cas, pour le groupe des Verts, il n'y a aucune urgence à demander au Conseil administratif de faire son travail!

M. Gérard Deshusses (S). Décidément, pour certains groupes il conviendrait qu'on siègeât tous les soirs, puisqu'à chaque séance on nous propose une urgence... Nous l'avons déjà dit deux fois lors de cette session et nous le dirons pour la troisième fois: nous ne voterons aucune urgence, parce que nous avons décidé d'avancer dans l'ordre du jour.

M. Rémy Burri (R). D'abord, je constate le mépris que le Conseil administratif a pour cette motion, vu qu'il brille par son absence... Ensuite, je dirai que cette urgence est une belle opportunité d'appliquer le nouveau statut du personnel...

Des voix. Sur l'urgence!

La présidente. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, veuillez écoutez l'orateur! Poursuivez, Monsieur Burri...

M. Rémy Burri. Merci, Madame la présidente. Non seulement douze cas ont déjà été dénoncés par la Cour des comptes, mais on voit aussi que rien n'a changé dans les mauvaises pratiques du Conseil administratif. Si nous voulons une application du nouveau statut du personnel, il est urgent de se prononcer sur cette motion et de montrer que l'ensemble de notre assemblée refuse l'ingérence mal à propos du Conseil administratif dans la gestion du personnel.

M. Pascal Rubeli (UDC). Si l'on veut savoir exactement de quoi il en retourne et avancer un peu dans ces discussions liées au nouveau statut du personnel et à la manière de procéder du Conseil administratif, il est nécessaire de le faire rapidement. Raison pour laquelle nous soutiendrons l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 35 non contre 30 oui.

4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Conservation de la volière du Jardin botanique de Genève» (P-230 A)¹.

Rapport de M. Alexandre Wisard.

Cette pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 16 septembre 2009. Sous l'attentive présidence de M. Rémy Burri, la commission a examiné cet objet lors de ses séances des 26 octobre et 9 novembre 2009.

Le rapporteur adresse ses vifs remerciements à M^{me} Ksenya Missiri pour ses notes de séances, fort utiles notamment pour refléter les discussions de la séance du 9 novembre à laquelle il n'a pu participer.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 26 octobre 2009

Audition des pétitionnaires

La commission accueille les représentants porteurs de la pétition, en les personnes de M^{mes} Nadia Gardijan et Anne Farquet, accompagnées de M. Ariel Eytan.

Lancée autour du 20 juin 2009, la pétition a été déposée le 4 août de la même année munie de 577 signatures. Elle demande la conservation de la volière aux oiseaux des Conservatoire et Jardin botaniques (CJB).

M. Eytan précise que les signataires présentent différentes sensibilités et motivations quant à la disparition de la volière. Pour certains, ce sont les oiseaux, pour d'autres c'est la volière elle-même, lieu de rencontre et d'échanges avec son côté social qui justifie leur adhésion à la pétition. Il constate que, dans notre ville, les espaces sociaux ont tendance à disparaître et que la volière constitue l'un de ces lieux, peu coûteux et nécessitant peu d'entretien. Il est conscient des nécessités d'agrandir les infrastructures du CJB, mais cela ne devrait pas se réaliser au détriment de la volière.

M^{me} Farquet complète en déclarant que, pour elle, c'est le retour des oiseaux sur le site qui importe, comme pour la majorité des pétitionnaires. Elle ajoute

¹ «Mémorial 167^e année»: Commission, 1465.

que la buvette actuelle est «très bien comme elle est», et qu'elle ne conteste pas les projets d'extension de l'herbier du CJB prévus à proximité. Elle regrette l'absence de débat et d'information sur la disparition de la volière, et le fait que les usagers qu'ils sont n'aient pas été consultés par la Ville de Genève.

M^{me} Farquet poursuit en évoquant la condition animale et la captivité, et confirme que les pétitionnaires aimeraient voir revenir les oiseaux aujourd'hui déplacés, regrettant la disparition de la volière qu'elle considère comme un espace vert en danger. Elle termine en indiquant qu'elle juge le projet d'extension de l'herbier vague.

Enfin, M^{me} Farquet informe la commission qu'un petit film vidéo a été réalisé qui recueille les témoignages des usagers de la volière. Ce film est actuellement en cours de montage, et les pétitionnaires le tiennent à la disposition de la commission.

Aux questions de la commission, il faut relever pour l'essentiel que:

- l'examen récent par la commission des travaux de la proposition relative à l'extension de l'herbier des CJB a montré qu'un déplacement de la volière sur le site des CJB était possible, notamment près du parc aux biches, mais que son maintien à son emplacement actuel posait problème;
- les pétitionnaires demandent qu'à Genève un espace suffisamment grand soit construit pour héberger les oiseaux, qu'ils soient exotiques ou indigènes, que ce soit sur le site du CJB ou ailleurs;
- les pétitionnaires n'ont pas pris contact avec le directeur des CJB, institution demandeuse du projet d'extension de l'herbier, et encore moins avec le vétérinaire cantonal;
- les pétitionnaires estiment que le déplacement et le regroupement des animaux exotiques au bois de la Bâtie pourraient résoudre le problème actuel;
- si l'espace de la volière est insuffisant pour les oiseaux, c'est l'Office vétérinaire cantonal qui est compétent pour faire respecter la loi fédérale sur la protection des animaux;
- certains oiseaux de la volière ont été déplacés, notamment à Zurich ou à Oron-la-Ville, ou auraient été réexpédiés dans leurs pays d'origine;
- la proposition PR-664 relative à la construction de la 5^e étape des CJB (extension de l'herbier, espace d'accueil au public et buvette-restaurant) contenait la recommandation demandant de maintenir la volière en la plaçant.

Après avoir remercié les pétitionnaires et les avoir libérés, la commission organise ses travaux.

Elle refuse par 9 non (1 L, 2 UDC, 1 R, 2 DC, 3 S) contre 3 oui (Ve) et 2 abstentions (AGT) une proposition Verte d'auditionner le directeur des CJB.

Elle accepte par 8 oui (2 UDC, 3 S, 2 Ve, 1 AGT) contre 4 non (2 DC, 1 L, 1 R) et 2 abstentions (1 Ve et 1 AGT) une proposition de l'Union démocratique du centre de procéder à l'audition de l'Office vétérinaire cantonal.

Séance du 9 novembre 2009

Audition de l'Office vétérinaire cantonal – M. Grégoire Seitert, vétérinaire cantonal

D'entrée de jeu, M. Seitert indique que l'Office vétérinaire cantonal a bien eu connaissance de la décision de la Ville de Genève de fermer la volière, et qu'il n'est intervenu que pour quelques espèces, notamment un cacatoès, une espèce protégée selon la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Il ajoute que l'office a effectué une visite sur le site, et qu'il a pu personnellement constaté que la détention de tous les animaux dans la volière était conforme à la loi fédérale sur la protection des animaux entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2008.

A titre personnel, M. Seitert regrette la fermeture de la volière, sans vouloir forcément entrer dans le débat sur les motivations de cette décision.

Aux questions de la commission, il faut relever pour l'essentiel que:

- le vétérinaire cantonal estime que les oiseaux de la volière seraient mieux au CJB qu'à la Bâtie, notamment ceux de grande taille, car l'espace est plus grand. Il estime qu'au bois de la Bâtie, il y a déjà trop d'animaux dans les volières;
- la convention de la CITES, signée par 175 pays, prévoit une liste d'espèces qui ne peuvent pas bouger de leur territoire d'origine et qui ne peuvent donc plus entrer dans des échanges et importations dans les pays. Du moment qu'ils sont dans une cage, ils sont illégaux;
- comme la provenance de la plupart des animaux n'est pas connue, dès qu'un propriétaire les met en vente, il est en infraction;
- à Genève, les quatre sites de détention d'oiseaux sont saturés, et il y a par exemple plus de 1000 couples de perroquets. Même si on construit une énorme volière à la caserne des Vernets, le problème demeure, et il faudrait euthanasier la plupart des individus;
- en cas de fermeture de la volière des CJB, le propriétaire, en l'occurrence la Ville de Genève, ne doit pas mettre le vétérinaire cantonal devant le fait

accompli. Les modalités de fermeture doivent le cas échéant être posées, et il faudra trouver un nouveau foyer pour chaque animal, une charge de travail incombant à la Ville que M. Seitert estime à un temps complet pour deux personnes pendant une année;

- un mâle d'une espèce de cacatoès de valeur inestimable présente au CJB était solitaire depuis le décès de la femelle, et il déprimait. On lui a trouvé une nouvelle partenaire (ouf!);
- la vocation primaire de la volière des CJB n'est pas de récupérer des oiseaux en difficulté. Toutefois, la capacité globale de prise en charge à l'échelle du canton étant limitée, une politique restrictive d'accueil de nouveaux oiseaux crée un manque de places, qui aboutit à préférer l'euthanasie des sujets plutôt que leur détention en appartement;
- même si les lieux de résidence offerts par la Ville de Genève aux animaux, que ce soit au bois de la Bâtie ou aux CJB, ne conviennent pas toujours complètement, M. Seitert ne veut entrer en matière sur une fermeture. Il évoque au nom du Canton le principe de proportionnalité entre mesure et but à atteindre. La Ville de Genève propose de bonnes conditions de vie aux oiseaux, compte tenu que cette collectivité publique doit souvent dépanner alors qu'elle devrait montrer l'exemple;
- le vétérinaire cantonal recommande de ne pas fermer la volière aux CJB. Toutefois, en cas de décision de fermeture par la Ville de Genève, le Canton fera tout pour l'aider, mais dans les limites de ses possibilités;
- le canton de Genève abrite 23 cabinets vétérinaires, et le Service vétérinaire quatre. La problématique des chiens est actuellement prioritaire, vu les récentes votations populaires et décisions du Grand Conseil;
- il a été évoqué le retour de certains oiseaux au Sénégal, ce qui étonne M. Seitert. En effet, cela est interdit et passible d'une contravention de 1000 francs.

Discussion et vote final

Comme le vote de l'objet n'est pas formellement inscrit à l'ordre du jour, le président de la commission des pétitions propose de le réintroduire.

Ce rajout à l'ordre du jour est accepté par 7 oui (2 UDC, 2 L, 2 DC, 1 R) contre 4 non (3 S, 1 Ve) et 3 abstentions (2 AGT, 1 Ve).

Un commissaire démocrate-chrétien propose de renvoyer la pétition immédiatement au Conseil administratif, ce qui viendra conforter la recommandation de la commission des travaux visant le déplacement de la volière sur le site même des CJB et énoncée dans le cadre de la proposition relative aux travaux de l'extension de l'herbier.

Deux commissaires socialistes, remplaçants à la séance, s'abstiendront faute d'avoir pu demander l'avis de leurs camarades. Ils notent toutefois que la vocation des CJB n'est pas d'avoir ce type de volière.

Une commissaire libérale confirme le renvoi au Conseil administratif, tout comme la commissaire d'A gauche toute!.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre note que, fait relevé par le vétérinaire cantonal, les oiseaux ne sont pas maltraités aux CJB, et que la solution du déplacement au bois de la Bâtie n'est cependant pas idéale, mais qu'elle mériterait réflexion.

Une commissaire des Verts propose également le renvoi de la pétition au Conseil administratif, car on ne peut pas laisser la Ville avoir des animaux et ne plus s'en soucier dès qu'elle a un nouveau projet qui interfère.

Le président de la commission des pétitions propose donc de voter sur le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Cette proposition de renvoi au Conseil administratif est acceptée par 11 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 2 Ve, 2 AGT) et 3 abstentions (S).

Par conséquent, la commission des pétitions recommande au Conseil municipal de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Annexes: – texte de la pétition
– lettre d'accompagnement

Pétition: volière du Jardin botanique

Groupe d'habitants et usagers opposés
à la suppression de la volière du
Jardin Botanique de Genève

Conseil Municipal
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge
1204 Genève

Madame la Présidente,

Ayant appris que la volière du Jardin Botanique allait être supprimée, nous tenons à vous faire part de notre volonté de la conserver car elle représente un élément important de l'attractivité du Jardin, pour les usagers et pour les habitants du secteur.

NOMS (MAJUSCULE)	PRENOMS USUELS	ANNEE DE NAISSANCE	CANTON D' ORIGINE	DOMICILE ADRESSE COMPLETE	SIGNATURES

Adresse : Nadja Gardijan,
4, rue du Valais,
1202 Genève

Genève, le 4 août 2009

Conseil Municipal
De la ville de Genève
Palais Eynard

**PETITION EN FAVEUR DE LA CONSERVATION DE LA VOLIERE
DU JARDIN BOTANIQUE DE GENEVE**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous remettre ci-joint une pétition qui compte actuellement 577 signatures pour demander la conservation de la volière aux oiseaux du jardin botanique. Nous sommes motivés par des préoccupations concernant le site d'une part et les oiseaux d'autre part.

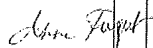
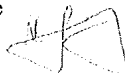
Concernant le site, la volière donne du charme et une attractivité à cette zone du jardin, tout particulièrement pour les enfants et les seniors. Il n'est pas exagéré de dire qu'elle remplit un rôle social, comme lieu de rencontre et d'échanges entre les générations. C'est aussi un lieu idéal de sensibilisation des enfants à l'écologie et au respect de la nature. La plupart des signatures ont d'ailleurs été recueillies sur place. Notre démarche a donné lieu à de nombreux témoignages. Ceux-ci sont restitués dans un document vidéo que nous tenons à votre disposition.

Concernant les oiseaux eux-mêmes, nous sommes étonnés de leur transfert récent vers des destinations dispersées et parfois éloignées de Genève. Nous souhaiterions connaître leurs conditions actuelles de vie en captivité et savoir s'ils sont toujours accessibles au public.

Bon nombre de résidents genevois sont attachés au jardin botanique en général et à la volière en particulier. Nous ne remettons pas en question la nécessité d'aménager de nouvelles infrastructures pour l'herbier. Toutefois, nous estimons que les rénovations devraient prévoir le maintien de la volière, si possible dans un espace plus vaste.

Nous estimons que les coûts de construction et les frais d'exploitation d'une nouvelle installation dédiée aux oiseaux devraient faire l'objet d'une estimation et que ce budget serait à intégrer au budget global du jardin botanique. Ces choix mériteraient pour le moins, à notre sens, de faire l'objet d'un débat public incluant les usagers.

Nadja Gardijan, Anne Farquet, pour le
Groupe d'habitants et d'usagers opposés à la suppression de la volière
du Jardin Botanique de Genève



Copies : Vétérinaire cantonal, Département de l'économie et de la santé, WWF, SPA,
GREENPEACE

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité (47 oui).

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le maintien de la ligne de bus 32» (P-236 A)¹.

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 11 novembre 2009. La commission s'est réunie pour cet objet le 11 janvier 2010, sous la présidence de M. R. Burri, et le procès-verbal a été pris par M^{me} N. Bianchini que nous remercions.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Travaux de la commission

C'est la deuxième pétition concernant le rétablissement de la ligne 32 des TPG. Les pétitionnaires, M^{me} Odette Würsten et M. Guy Le Comte, ont été contactés par le président de la commission. Ils ne souhaitent plus être entendus par la commission des pétitions vu l'acceptation du rétablissement de la ligne 32 par la première pétition P-235 votée par le Conseil municipal en séance plénière du 12 décembre 2009.

Un commissaire démocrate-chrétien remarque que la commission est obligée de traiter cet objet. Une représentante socialiste demande d'écrire aux pétitionnaires afin qu'ils confirment formellement ce qui a été convenu lors de la discussion téléphonique. Le président rappelle que, de toute manière, les pétitionnaires reçoivent, dès que la pétition sera traitée en séance plénière, un courrier qui les informe des aboutissements. Une commissaire socialiste trouve que ce serait plus élégant de la renvoyer au Conseil administratif, en précisant que celle-ci suit les mêmes conclusions que la première.

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est approuvé à l'unanimité.

Annexe mentionnée

¹ «Mémorial 167^e année»: Commission, 2554.

P-236

A l'adresse des autorités de la Ville de Genève

Les habitants de la ville de Genève dont les noms suivent, prient instamment les autorités de la Ville de Genève de tout faire pour maintenir en service la ligne de bus 32, qui dessert la Jonction et raccorde ses habitants au réseau des TPG. La suppression de cette ligne pénaliserait lourdement tous habitants du quartier, notamment ceux dont la mobilité est réduite, en les empêchant d'aller commodément en ville ou d'en revenir. La qualité de vie des habitants de la Jonction, déjà péjorée par un trafic intense et des travaux sans fin, s'en trouverait notablement affectée.

Nom et Prénom	Adresse	Signature

M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz, rapporteuse (S). Cette pétition fait suite à une première pétition P-235, qui avait été votée par notre Conseil en décembre 2009. Par rapport à la ligne de bus 32 qui va de Plainpalais à la Jonction et qui dessert tout le quartier, la prise en charge par la Ville court jusqu'en décembre 2010. Cette ligne est indispensable pour la mobilité des gens du quartier. Pour information, nous avons auditionné dernièrement en commission des pétitions M. Pascal Ganty, du secteur Développement des Transports publics genevois, et nous lui avons demandé si les TPG continueraient à assurer cette ligne 32. Il nous a répondu qu'elle prendrait fin, malheureusement, en décembre 2010. Je sais qu'une autre pétition va être déposée pour demander la continuité de cette ligne. En l'état, nous demandons le renvoi de la pétition P-236 au Conseil administratif, avec les mêmes conclusions que pour la première.

Premier débat

M. Pierre Rumo (AGT). En effet, cette pétition pour le maintien de la ligne 32 a été accueillie favorablement par l'ensemble des groupes du Conseil municipal. Il semble que cette ligne soit menacée dès le 12 décembre 2010, au moment de l'augmentation des tarifs des TPG et de la modification de certaines lignes. Je vois que cela fait sourire M. Rémy Burri, mais il y aura bel et bien, à la même date, la suppression de la ligne 32 et l'augmentation des tarifs!

Cette ligne 32, en tout cas de l'avis des habitants de Plainpalais et de la Jonction, ne sera pas remplacée de manière adéquate par les propositions faites par les TPG, à savoir les lignes de bus K et L, qui font un trajet minimaliste entre l'avenue du Mail, la place du Cirque et le boulevard Carl-Vogt, ni par les trolleybus prévus dans le courant de l'année 2011, dont les trajets ne sont pas encore attribués.

Je rappelle que la ligne 32 est celle qui a le plus de succès parmi les trois lignes de quartier 32, 35 et 36. Elle est très appréciée des habitants et nous estimons donc que le Conseil municipal doit à nouveau se mobiliser pour son maintien en 2011 et les années suivantes. En l'état, la commission des pétitions aura encore l'occasion d'examiner ce dossier dans quelques semaines grâce à la nouvelle pétition qui vient d'être lancée.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées sans opposition (62 oui et 1 abstention).

La présidente. Je signale à cette assemblée et à la noble commission des pétitions que nous avons en effet reçu une nouvelle pétition pour le maintien de la ligne de bus 32.

Je salue à la tribune du public M. le député Miguel Limpo. (*Applaudissements.*)

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le maintien du minibus de la Vieille-Ville, ligne 36» (P-242 A)¹.

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 20 janvier 2010. La commission s'est réunie les 8 et 15 février, les 1^{er} et 22 mars et le 3 mai 2010 sous la présidence M. Rémy Burri. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} N. Bianchini et T. Saggini, que la rapporteuse remercie.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 8 février 2010

Le président annonce en préambule qu'il a eu un contact téléphonique avec M. Lévy qui désirait être auditionné par la commission des pétitions. Puis c'est M. Spielmann, membre de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, qui lui a ensuite téléphoné en lui exprimant qu'il ne lui semblait pas nécessaire de se faire auditionner, puisque dans le fond cette pétition est tout à fait dans le même style que celle concernant la ligne 32. Il lui a fait remarquer qu'en outre cette pétition a déjà été traitée par le Grand Conseil le 21 novembre, donc il pense que le travail de la commission pour cet objet risque de ne pas être utile vu que la ligne en question a été remise en fonction pour 2010. Après discussion des membres de la commission, afin d'auditionner les TPG et les pétitionnaires pour savoir comment dans le futur cette ligne 36 allait être pérennisée, le président

¹ «Mémorial 167^e année»: Commission, 4547.

suspend les travaux sur la pétition P-242 et annonce qu'il organisera une audition d'un représentant des pétitionnaires.

Séance du 15 février 2010

Audition de M. Louis-Charles Lévy, président de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville

M. L.-C. Lévy explique avoir insisté pour être auditionné malgré le rétablissement de la ligne 36 pour cette année, car, pour l'année prochaine, tout doit être rediscuté. A ce moment-là suivra l'un des cas de figure suivants: soit la Ville maintient les subventions et le statu quo actuel ne change pas, soit elle se retire et, là, les TPG seront libres de décider de l'avenir de la ligne. Il explique que, depuis longtemps, l'association avait demandé l'augmentation de la fréquence de la ligne afin d'aider les personnes âgées et à mobilité réduite qui n'ont pas d'autres possibilités pour se déplacer. La fréquence de vingt minutes les dérange, car il n'y a aucun abri de bus protégé le long de la ligne, et les gens sont obligés d'attendre sous les intempéries. Le désir des pétitionnaires est avant tout de rendre les commissaires attentifs pour qu'ils puissent maintenir la pression sur le Conseil administratif, pour le maintien de la ligne. Un commissaire socialiste demande si la fréquence actuelle des minibus répond aux besoins des usagers, ou si la cadence devrait être augmentée. M. Lévy explique que la cadence a été augmentée et qu'il y a généralement trois bus par heure, donc toutes les vingt minutes. Malheureusement, la fréquence ne correspond pas aux besoins des habitants mais seulement à ceux des employés de bureau. Une question se pose par rapport au dimanche, jour sans bus... Y a-t-il un besoin des habitants et autres usagers? Aux demandes de l'association aux TPG, on leur avait répondu que les TPG avaient demandé la sous-traitance à l'entreprise Globe qui leur avait répondu qu'il n'était pas possible d'avoir des chauffeurs le dimanche. Ce service du dimanche et des horaires des soirs de la semaine reste souhaitable, car ce bus représente véritablement la vie de la Vieille-Ville. A la demande du résultat de l'audition avec la commission du Grand Conseil, M. Lévy répond que celui-ci a renvoyé l'affaire au Conseil d'Etat, en relevant un certain nombre de complications plutôt d'ordre technique. L'association va maintenir la pression pour que soit discutée l'offre de base, car ce sera le Grand Conseil qui proposera que les lignes 32, 35 et 36 fassent désormais partie des TPG, ce qui les sauvera à long terme.

Séance du 1^{er} mars 2010

Demandes votées à l'unanimité par les membres de la commission pour les auditions de M. R. Pagani, département des constructions et de l'aménagement, ainsi que d'un responsable de la Direction générale de la mobilité.

Séance du 22 mars 2010

Audition de M. Rémy Pagani, maire, responsable du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani a signé dimanche un bon de commande dans le cadre d'un accord entre les TPG, la Ville et l'Etat. Il a constaté que les trois lignes ont été intégrées dans le plan quadriennal des TPG. Il s'en réjouit. Il profite de l'occasion pour dire qu'il y a un projet pour créer un bus à induction pour la Vieille-Ville, qui pomperait l'énergie solaire à la place Neuve. Il a fait état de cela au conseil d'administration des TPG. La rapporteuse demande d'obtenir copie du bon de commande signé et si possible également copie du projet pour les joindre au rapport.

Une commissaire socialiste demande d'annuler l'audition de la Direction générale de la mobilité. Vote à l'unanimité pour la suppression de cette audition.

Une représentante des Verts propose le renvoi de la pétition au Conseil administratif, en notant que la commission est consciente que quelque chose s'est fait. Un commissaire libéral fait remarquer que c'est sous la pression des conseillers municipaux et des médias que quelque chose s'est fait. Une socialiste souligne que c'est grâce à tous les acteurs. Vote à l'unanimité du renvoi de la pétition au Conseil administratif afin de traiter au mieux celle-ci et de pérenniser la ligne selon la demande des pétitionnaires.

Séance du 3 mai 2010

La rapporteuse demande au président si l'on a obtenu les documents demandés afin de terminer le rapport sur le sujet.

En lettre e-mail du 10 mai 2010, réponse des services de M. R. Pagani par M. C.-A. Macherel, du département des constructions et de l'aménagement:

«Le magistrat a, en séance du 22 mars 2010, informé la commission des pétitions que l'Etat de Genève avait accepté de rentrer en matière concernant le principe d'intégrer ces trois lignes dans le prochain contrat de prestation qui le lie aux TPG. Il n'y a malheureusement pas à joindre à ce rapport le contrat signé de ce qui a été annoncé en commission du 22 mars 2010.»

(Voir vote, à l'unanimité, du renvoi de la pétition au Conseil administratif dans le chapitre précédent.)

COPIE

Pétition

Au Grand-Conseil et au Conseil municipal

POUR LE MAINTIEN DU MINIBUS DE LA VIEILLE-VILLE LIGNE 36

Les personnes soussignées ont appris avec stupéfaction que les lignes de bus 32, 35 et 36 allaient être supprimées d'ici la fin de l'année 2009.

Elles sont notamment inquiètes que la ligne 36 qui dessert les quartiers de la Vieille-Ville cesse son activité. Elles estiment que cette ligne est une nécessité importante car elle est le seul moyen de transport pour les personnes âgées, invalides et à mobilité réduite.

Les personnes soussignées et l'Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) demandent au Grand Conseil, et au Conseil municipal de poursuivre le financement permettant le maintien du minibus de la Vieille-Ville, qui fait chaque jour la preuve de son utilité.

Adresse de retour des signatures (avant le 5 novembre) 022/741.98.91
Monsieur Louis-Charles LEVY - 12, rue Guillaume Farel - 1204 Genève

M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz, rapporteuse (S). Malheureusement, la ligne 36 est aussi remise en question. Elle permet aux personnes à mobilité réduite, aux habitants, aux travailleurs et aux autres usagers de se déplacer en Vieille-Ville et au centre-ville. Elle est très appréciée, d'autant que la cadence a été augmentée à trois bus par heure. Nous remercions ici M. le magistrat Pagani, qui nous a dit que, pour le futur, la Ville, le Canton et les TPG avaient fait le nécessaire pour que cette ligne soit intégrée au plan quadriennal des TPG. Il nous a parlé d'un projet de bus à induction solaire, qui pomperait l'énergie depuis le bas de la place Neuve. Nous avons été heureux de l'entendre et nous nous réjouissons de voir cela. Le groupe socialiste, avec l'Alternative, demande le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité (58 oui).

- 7. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la motion du 10 novembre 2008 de MM. Jean-Charles Lathion, Gérard Deshusses, Alexandre Chevalier, Simon Brandt, Miguel Limpo, Christian Zaugg, Pascal Rubeli, M^{mes} Alexandra Rys, Sarah Klopmann, Nicole Valiquer Greccuccio, Marie Chappuis, Catherine Buchet-Harder et Anne-Marie Gisler, renvoyée en commission le 17 février 2009, intitulée: «Pour des états généraux de l'aménagement privilégiant le vivre ensemble et une gestion équilibrée de la mobilité» (M-833 A)¹.**

Rapport de M. Grégoire Carasso.

La motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement par le Conseil municipal lors de la séance du 17 février 2009. La commission s'est réunie pour traiter cet objet lors de ses séances des 27 octobre et 24 novembre 2009, sous la présidence de M^{me} Claudia Heberlein Simonett. Le rapporteur remercie M. Christophe Vuilleumier pour l'excellente qualité de ses notes de séances.

¹ «Mémorial 166^e année»: Développée, 4373.

La commission a réalisé pour l'étude de cet objet les auditions suivantes:

- M^{me} Alexandra Rys et M. Jean-Charles Lathion, motionnaires;
- M. Rémy Pagani, maire.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'adoption du plan directeur communal Genève 2020 prévue pour 2009;
- les séances organisées par le Conseil administratif sur ce plan directeur;
- les nombreuses motions et propositions du Conseil administratif relatives à la mobilité douce en attente de traitement ou de réalisation;
- l'initiative en faveur de 200 rues piétonnes lancée par les Verts;
- les blocages politiques continuels découlant de positions partisans figées, qu'elles soient de droite ou de gauche;
- la nécessité d'une planification harmonieuse de la Ville, tenant compte d'un accès au centre, de l'aspiration des citoyens et citoyennes à des rues piétonnes, d'un équilibre entre la suppression de places de parc en surface et l'utilisation ou la création de parkings souterrains,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'organiser, en partenariat avec l'Etat, des états généraux de la mobilité et de l'aménagement privilégiant la notion du vivre ensemble à Genève;
- d'y associer les représentants de toutes les parties concernées: associations d'habitants, Touring Club Suisse, Association transports et environnement, Pro Vélo, services concernés de la Ville et de l'Etat, etc.;
- de désigner un comité d'organisation constitué des différentes composantes et chargé d'aboutir à des propositions concrètes;
- d'établir un grand projet de développement équilibré de la ville;
- d'en proposer une planification réaliste en vue de sa concrétisation à court, moyen et long terme.

Séance du 27 octobre 2009

Audition de M^{me} Alexandra Rys et de M. Jean-Charles Lathion, motionnaires

M. Jean-Charles Lathion commence par souligner que tous les partis ont signé cette motion et ajoute que les motionnaires espéraient qu'elle serait traitée le plus rapidement au vu de son actualité (débats publics, projets de parking, initiative en faveur de 200 rues piétonnes, compromis historique sur le stationnement, etc.).

Il rappelle ensuite les litiges concernant les places de stationnement, les parkings vélos, etc., et il déclare que c'est pour dépasser ces enfantillages que son groupe a proposé de trouver un consensus, ce qui a visiblement intéressé l'ensemble des partis. Il ajoute que ce projet d'états généraux propose de réunir toutes les parties concernées et qu'il serait judicieux que la Ville ait le leadership dans cette affaire.

Une commissaire socialiste relève que ce projet devrait également intégrer les communes urbaines voisines de la Ville, qui partagent les mêmes problèmes. Elle mentionne encore qu'il serait bon que la Ville parle d'une seule voix au Canton en la matière, et réussisse à rallier d'autres communes. M. Jean-Charles Lathion partage ce point de vue: il faut percevoir la problématique au niveau de la région.

Une commissaire radicale a le sentiment que l'intention est assez proche du travail réalisé depuis plusieurs mois dans un PACA (périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération).

Un commissaire socialiste se demande si la compréhension du «vivre ensemble», objectif mentionné en titre de l'objet, est susceptible de faire lui-même l'objet d'un consensus. M. Jean-Charles Lathion répond que le projet de rues piétonnes n'a pas abouti à un consensus, alors que Genève est l'une des seules villes à ne pas avoir de rues piétonnes dignes de ce nom, ce qui est scandaleux. Il pense donc qu'il faut déterminer les attentes et savoir ce qui est possible.

Une commissaire socialiste est perplexe face au comité d'organisation mentionné dans la troisième invite. Qui le désignerait? Quelle serait son activité et comment travaillerait-il? M. Jean-Charles Lathion répond que l'idée est d'avoir dans ce comité d'organisation la Ville ainsi que des partenaires crédibles, car il imagine mal la Ville faire quelque chose seule. Il pense qu'un consensus serait nécessaire entre les parties, ce qui permettrait de définir des projets par quartier. Il ajoute qu'il faut éviter les blocages politiques en arrêtant des lignes directrices.

Une commissaire socialiste indique que c'est lorsqu'un projet est mal ficelé que des blocages surgissent et elle rappelle l'exemple de Bordeaux, qui est une ville de droite et qui a promu les transports publics et désenclavé les quartiers pauvres.

Une commissaire d'A gauche toute! remarque que ce projet arrive très tard par rapport aux ateliers sur Aalborg et qu'il serait intéressant d'en avoir les conclusions.

M^{me} Alexandra Rys pense que l'exemple à prendre serait la journée organisée sur le plan directeur communal, tant au niveau de la taille que de la dynamique. Elle rappelle alors que le simple fait de discuter avec une association, un fonctionnaire, un politique, etc., permet d'ouvrir les perspectives. M. Jean-Charles Lathion lit deux témoignages qu'il a reçus, en déclarant que la mobilité est bien un sujet qui touche la population.

Une commissaire socialiste remarque que les grands objectifs de l'aménagement existent et qu'ils possèdent une légitimité. Elle ne croit pas que c'est ce comité d'organisation qui prendra des décisions et qui les appliquera. Elle pense, à l'instar de M^{me} Alexandra Rys, que le débat généré par cette assemblée pourrait être enrichissant pour chacun et créateur de passerelles. Elle ajoute qu'il est possible de gérer la région ensemble et de faire barrage aux idées populistes. M. Jean-Charles Lathion acquiesce en déclarant que cette problématique ouvre des pistes différentes. Il déclare ensuite s'être intéressé, par exemple, à des articles de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne concernant la Deep City.

La commission vote l'audition du maire, M. Rémy Pagani, à l'unanimité.

Séance du 24 novembre 2009

Audition de M. Rémy Pagani, maire

M. Pagani évoque le cœur piétonnier des Pâquis et déclare que les habitants ont fait cette proposition qui consiste à rendre piétonnières la rue de Zurich et la rue de Monthoux, notamment. Il ajoute que le Touring Club Suisse a alors fait une pétition malgré le rappel de la Ville qui a réaffirmé qu'il ne s'agissait pas là de son projet. Il précise qu'une séance publique a été organisée durant laquelle il a été indiqué qu'il n'y aurait pas 100 places de parc de perdues mais seulement six ou sept. Il remarque que tout le monde était d'accord en fin de séance pour continuer la réflexion sur le découpage du quartier. Il pense, en l'occurrence, que cela se passe relativement bien. Il ne sait pas, dès lors, ce que pourrait amener une grand-messe sur la mobilité douce, et il mentionne préférer des projets concrets en partenariat avec les différentes entités concernées.

Un commissaire libéral remarque qu'une réalisation ne peut se faire que rue après rue. Il mentionne, cela étant, qu'il est nécessaire de se poser des questions sur l'usage d'une rue pour le trafic. Il pense qu'un cadre à ce débat serait une bonne chose, afin de déterminer quelle rue se prête à cet exercice. Il ajoute qu'il y a donc une lecture-cadre et une concertation à mener. Il termine en déclarant que c'est donc d'une *pax mobilitatis* qu'il est question.

M. Pagani déclare avoir participé à un exercice de ce type au début des années 1990 et que, au final, il n'en est rien résulté. Il ajoute qu'il se pliera évidemment à une décision majoritaire. Il rappelle toutefois qu'il y avait un consensus sur les trams et que, au final, on constate une opposition à la traversée de Vésenaz, ce qui a entraîné une mesure de rétorsion au sein du Grand Conseil. Il répète ne pas croire à l'efficacité de ce projet.

Une commissaire socialiste rappelle également le résultat de la place Neuve. Elle regrette que, pour favoriser un centre-ville piétonnier, on empire la situation

dans d'autres quartiers. Elle pense, par ailleurs, qu'une discussion générale n'est pas inutile, bien que cela ne permette certainement pas de résoudre le problème.

Une commissaire démocrate-chrétienne remarque que les mentalités ont changé depuis les années 1990 et que ce projet permettrait de mettre en lumière des points de convergence. M. Pagani répond que cette motion va plus loin qu'un simple point de situation, et qu'elle double le plan de circulation.

Discussion

Plusieurs propositions d'amendements sont évoquées. Une commissaire des Verts propose de supprimer les deux dernières invites qui seraient insultantes pour l'administration qui a établi une planification, et d'ajouter: «de présenter les conclusions au Conseil municipal» à la fin de la première invite. Une commissaire démocrate-chrétienne propose plutôt d'en faire une nouvelle invite: «de présenter les conclusions au Conseil municipal avec les points de convergence et de divergence». Un commissaire socialiste propose de supprimer la troisième invite.

Le groupe des Verts rappelle que le but n'est pas de discuter dans le détail d'un projet, mais de définir un cadre général. Il ajoute que, si les associations peuvent se faire représenter dans une structure de ce type, il serait content.

Le groupe libéral déclare que, malgré son intérêt, cette motion a un coût et qu'elle n'atteint aucun objectif. Il rappelle en outre que c'est un point sur lequel réfléchit la Constituante. Il pense, dès lors, que ce projet relève d'un travail de commission devant la Constituante.

Le groupe A gauche toute! propose de suspendre cet objet dans l'attente du bilan, prochainement disponible, des ateliers travaillant sur les Engagements d'Aalborg.

Le groupe socialiste mentionne que ce projet demandera énormément de temps si la commission souhaite elle-même définir un cadre. Cette motion demande en fin de compte une démarche relativement simple qui peut trouver une raison d'être et un espace entre les travaux de la Constituante et ceux des associations spécialisées. Par conséquent, le groupe socialiste soutiendra le texte.

Le groupe de l'Union démocratique du centre propose que la commission s'abstienne.

Votes

Mise aux voix, la suppression des troisième, quatrième et cinquième invites est acceptée par 13 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT, 2 DC, 1 R, 2 UDC) et 2 abstentions (L).

Mise aux voix, l'introduction d'une nouvelle troisième invite: «de présenter les conclusions au Conseil municipal en particulier sous l'angle des points de convergence, de divergence, des risques et des opportunités» est acceptée par 11 oui (3 Ve, 2 AGT, 1 S, 2 DC, 1 R, 2 UDC) et 4 abstentions (2 L, 2 S).

Mise aux voix, la motion M-833 ainsi amendée est acceptée par 8 oui (2 S, 2 Ve, 1 AGT, 2 DC, 1 R) contre 1 non (S) et 6 abstentions (2 L, 1 Ve, 1 AGT, 2 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'organiser, en partenariat avec l'Etat, des états généraux de la mobilité et de l'aménagement privilégiant la notion du vivre ensemble à Genève;
- d'y associer les représentants de toutes les parties concernées: associations d'habitants, Touring Club Suisse, Association transports et environnement, Pro Vélo, services concernés de la Ville et de l'Etat, etc.;
- de présenter les conclusions au Conseil municipal en particulier sous l'angle des points de convergence, de divergence, des risques et des opportunités.

Premier débat

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, la motion date du 10 novembre 2008 et nous sommes en octobre 2010. Souvenez-vous de l'engouement des partis de l'époque lorsque vous avez tous cosigné cette motion et voyez le résultat: le résultat est lamentable, d'autant plus lamentable que le magistrat, qui a certainement orienté cette motion, n'est même pas là. En tant que motionnaire, j'ai rarement été aussi déçu par rapport à ce que le Parti démocrate-chrétien proposait, par rapport aussi à cette convergence qu'il y avait entre tous les partis pour des états généraux de l'aménagement privilégiant le vivre ensemble et une gestion équilibrée de la mobilité.

Mesdames et Messieurs, lorsque vous considérez ce qui se passe en ville de Genève maintenant, c'est vraiment un pétchi, un cafouillis pas possible! Les citoyens se sentent largués, ils ne comprennent pas ce qui se passe. L'objectif des états généraux était de permettre aux citoyens d'être associés à une grande discussion. On parle beaucoup de démocratie, de participation de la population, de démocratie participative, on organise des contrats de quartier et autres. Or quel est le résultat? Actuellement, les citoyens sont oubliés, les chantiers s'accumulent et l'information se fait au petit bonheur la chance.

Finalement, cette motion a été réduite à sa plus simple expression. «Organiser, en partenariat avec l'Etat, des états généraux de la mobilité et de l'aménagement privilégiant la notion du vivre ensemble à Genève», «y associer les représentants de toutes les parties concernées» et «présenter les conclusions au Conseil municipal en particulier sous l'angle des points de convergence, de divergence, des risques et des opportunités», je veux bien, mais la partie essentielle a été gommée, à savoir d'organiser ces états généraux de façon réfléchie, musclée, en mettant en place «un comité d'organisation constitué des différentes composantes et chargé d'aboutir à des propositions concrètes». Tout cela a été gommé.

Je suis d'autant plus déçu qu'en 2008 M. Pagani trouvait cela très intéressant et disait qu'il fallait faire ces états généraux, que c'était essentiel. Or, lors de son audition, il déclare, je cite les notes de la commission: «Il ne sait pas, dès lors, ce que pourrait amener une grand-messe sur la mobilité douce, et il mentionne préférer des projets concrets en partenariat avec les différentes entités concernées.» Puis, au fil des pages on lit que, finalement, ce n'est pas très important, pas essentiel et on arrive à ce résultat.

Mesdames et Messieurs, oui je suis déçu, oui j'espère que ces états généraux auront tout de même lieu, oui je sais que si la gauche avait été à l'initiative de cette proposition on n'en serait pas là, qu'il n'y aurait pas eu une telle division au niveau des prises de position dans les groupes et qu'au final on aurait été beaucoup plus consensuel.

En tant que motionnaire, je reste sur ma faim. Le Parti démocrate-chrétien est déçu, je le dis aujourd'hui, je l'affirme haut et fort.

M. Grégoire Carasso (S). Mesdames et Messieurs, je commencerai par vous dire que je suis, sinon affecté qui serait un terme un peu fort, du moins touché par les regrets démocrates-chrétiens. Ce texte, signé par l'ensemble des groupes du Conseil municipal, a eu son rythme de vie, rythme que nous connaissons bien et qui est, à certains égards, désespérément lent, mais cela fait partie des joies de notre système démocratique. Ce texte a donc été déposé il y a plus d'une année et demie.

J'aborderai un premier élément, à savoir la référence à la population. Nous avons eu le plaisir de débattre hier de démocratie de quartier et de démocratie participative. Or j'aimerais que les motionnaires aient l'honnêteté de reconnaître que, lorsqu'on évoque des états généraux – je reprends là aussi bien les invites d'origine que celles de la commission – on ne parle pas de grandes conférences publiques ni de démocratie participative. Il y a là une confusion sans doute faite par mégarde. En l'occurrence, lorsqu'on évoque des états généraux il s'agit, comme cela figure noir sur blanc dans le texte, de réunir les collectivités publiques, les

associations d'intérêts, les partis, de rassembler tout le monde, de bien secouer, si possible dans un climat détendu et sans trop d'échéances politiques immédiates, pour essayer de dégager un consensus. Voilà l'objectif que cette motion s'était fixé et auquel adhéraient tous les groupes il y a une année et demie.

Que s'est-il passé dans l'intervalle qui a suscité cette déception mentionnée à répétition reprises par le préopinant démocrate-chrétien? Mesdames et Messieurs, vous le savez mieux que moi, il y a eu depuis deux événements politiques majeurs. D'abord, une initiative demandant la création de 200 rues piétonnes, à laquelle les socialistes adhèrent pleinement. Puis, une stratégie proposée par la majorité du Conseil administratif, qui, de fait, depuis le dépôt de cette motion, s'y est quasiment substituée, et qui est la suivante: «Nous acceptons la création d'un nouveau très grand parking au centre-ville – ce à quoi le Parti socialiste s'oppose fermement – et, en contrepartie, vous nous octroyez quelques aménagements en surface, avec quelques rues piétonnes.»

Voilà le *deal*, la stratégie du Conseil administratif, l'événement politique survenu après le dépôt de cette motion. Cette stratégie, dans le but de passer de l'intention à la réalisation, a fait l'objet de vastes consultations, jusqu'à ce que nous soyons saisis d'une résolution et de projets pour traduire en crédits budgétaires cette intention politique.

Pour ma part, je partage la déception. Comme souvent, cette motion avait le mérite d'exister, de vouloir rassembler les énergies, mais elle a été court-circuitée, d'une certaine manière, par la stratégie d'une majorité du Conseil administratif. La plupart des groupes en commission en ont pris acte, saluant ce texte qui a eu le mérite d'exister, mais conscients de la perspective, relativement peu heureuse, qui nous attend dans les semaines à venir, puisque l'enjeu est très clair: oui ou non, une majorité de ce Conseil municipal acceptera-t-elle la création du parking des Clés-de-Rive? Nous aurons le loisir d'en débattre dans nos prochaines séances.

Ce soir, le groupe socialiste oscillera entre une abstention bienveillante et un refus, position qui illustre ces dix-huit mois qui se sont écoulés et auxquels je faisais référence il y a un instant.

M^{me} Renate Cornu (L). Mesdames et Messieurs, pour une fois, c'est véritablement une motion intelligente qui nous est proposée. Elle nous invite à nous mettre autour d'une table, à organiser des états généraux avec toutes les composantes. Lorsqu'on lit que les blocages politiques continuels devraient être éliminés grâce à ce type de débat, cela nous semble intelligent. Je pense que nous pourrions arriver à un résultat positif, pour une mobilité plus harmonieuse. Au vu de la gabegie actuelle, on ne peut que le souhaiter. Le groupe libéral est donc tout à fait favorable à cette motion.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, avec cette motion, on a tenté d'inventer un gadget qui donne bonne conscience à tout le monde. Quasiment toutes les invites ont déjà été concrétisées, ou en tout cas une partie d'entre elles. Les blocages politiques continuels ne sont pas le fait de notre assemblée. Je ne vois pas pourquoi nous devrions passer du temps sur un objet qui concerne toute l'agglomération, les communes et la partie française qui nous entoure.

Nous ne voyons pas la nécessité de faire ce genre de travail, puisque nous savons tous, pour avoir probablement déjà participé à ce genre de table ronde, qu'il n'en sort que des bonnes intentions et qu'au final les décisions sont prises par les gouvernements, cantonal ou municipal.

A gauche toute! ne votera donc pas cette motion. D'ailleurs, je tiens à rappeler à M. Lathion que tous les partis l'ont signée, sauf le nôtre...

Une voix. Christian Zaugg!

M^{me} Salika Wenger. Ah oui, un seul membre de notre groupe l'a signée. En l'état, c'est un texte bien-pensant, qui ne mange pas de pain, mais qui ne servira à rien. C'est un gadget et nous ne le voterons pas.

La présidente. Avant de vous passer la parole, Monsieur Lathion, je précise, puisque vous regrettiez l'absence de M. Pagani, que celui-ci s'était excusé, étant convoqué à une commission du Grand Conseil. Mais il est de retour, comme vous avez pu le constater. Monsieur Lathion, je vous cède donc la parole.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Merci, Madame la présidente. Je me réjouis de voir le magistrat de retour. Effectivement, Monsieur le magistrat, tout à l'heure, durant votre absence, j'évoquais l'engouement qui était le vôtre lorsque nous avons émis cette idée des états généraux de l'aménagement privilégiant le vivre ensemble et une gestion équilibrée de la mobilité. Vous trouviez que c'était une excellente idée, mais il est vrai qu'à l'époque j'étais président de la commission des travaux et des constructions, et qu'il y avait peut-être intérêt à me brosser dans le sens du poil...

Quant à M^{me} Wenger, qui disait que son groupe n'avait pas signé, elle sait très bien que nous n'avions pas fait signer l'ensemble des groupes, mais des représentants des groupes, dont celui de son groupe.

Cela étant, je le répète, je suis vraiment déçu des conclusions de la commission, ainsi que de l'attitude du Parti socialiste, qui était preneur de cette démarche

à l'époque. Lorsque M. Carasso reprend la motion et m'explique pourquoi elle n'est pas bonne, en concluant que le Parti socialiste la refusera ou s'abstiendra, je trouve cela un peu fort de tabac!

Plus fort encore, c'est l'attitude de la gauche qui se prétend à l'écoute de la population. Mesdames et Messieurs, lorsque la *Tribune de Genève* a organisé des débats et une présentation sur ce thème, elle a fait salle comble à Uni Mail! C'est bien la preuve que la population attend des explications, qu'elle est inquiète et qu'elle veut participer. Là, nous sommes face à une politique qui préfère décider pour les autres. Tout à l'heure, il a été dit que les états généraux étaient un gadget: est-ce à dire que les états généraux que vous comptez organiser sur les autres sujets annoncés hier soir sont aussi des gadgets?

Mesdames et Messieurs, à un moment donné, il faut prendre en compte la situation existant en ville de Genève et être proche de la population. Vous refusez de l'être, cela vous regarde. J'espère qu'il y aura liberté de vote pour que les personnes sensées dans ce Conseil municipal puissent s'exprimer. Certes, nous nous rangerons à la démocratie. Mais je trouve vraiment dommage, je suis même atterré de voir comment certains groupes se profilent sur cet objet. Cela les regarde, mais il nous en reste une certaine amertume...

M. Pascal Rubeli (UDC). Madame la présidente, vous direz à M^{me} Wenger qu'un gadget est souvent une invention, une idée qui débouche ensuite sur quelque chose de grand et de concret. Il y a des tas d'inventions qui ont été des gadgets et qui, à terme, sont devenues des choses importantes.

Ces états généraux ne sont pas un gadget, mais une manière de procéder pour développer ce qui nous concerne tous, à savoir l'aménagement de notre territoire, et cela en concertation avec tous les acteurs. C'est le but des états généraux dont nous étions preneurs, puisque nous avons signé cette motion. Raison pour laquelle nous la voterons évidemment.

M. Grégoire Carasso (S). Il n'est pas juste, d'une part, d'entretenir cette confusion entre états généraux et conférences publiques et, d'autre part, de donner l'illusion que les positions de l'Alternative, des socialistes, des Verts et d'A gauche toute!, pourraient être absolument identiques sur ces sujets, puisque, à ce jour, c'est loin d'être le cas.

Des conférences publiques et des débats, Mesdames et Messieurs, nous aurons tout le loisir d'en avoir durant la campagne municipale. Je peux vous assurer que les socialistes se réjouissent d'expliquer leur position, non pas sur des enjeux abstraits, comme cela avait été conçu il y a une année et demie au moment

où cette motion a été couchée noir sur blanc, mais sur des sujets très concrets, sur lesquels nous aurons à nous prononcer ces prochaines semaines. Et c'est la raison pour laquelle ces états généraux, dès lors qu'il y a des dossiers précis sur lesquels nous devons prendre position, ne tombent pas au bon moment, pour dire le moins. La position socialiste se distingue des autres positions de gauche à ce jour, je vous la rappelle pour la bonne forme: opposition au parking des Clés-de-Rive et soutien à la piétonisation en surface.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je remercie solennellement M. Lathion, qui a été un président émérite de la commission des travaux. Je précise que je ne l'ai pas caressé dans le sens du poil, mais que j'ai travaillé d'arrache-pied avec lui. D'ailleurs, mon département continue à faire un travail très important avec les présidentes et présidents qui lui ont succédé et que je remercie.

Cela dit, Monsieur Lathion, vous êtes à l'origine du paquet ficelé que nous avons proposé. Au-delà des états généraux, le Conseil administratif a en effet saisi cette idée et s'est demandé comment la concrétiser, au lieu de simplement discuter de manière générale. Ce d'autant que nous savons quels sont les clivages dans ce domaine, clivages extrêmement pointus et radicaux, pour user d'un euphémisme.

Si cette motion est votée, il faudra bien passer par ces états généraux. Mais nous sommes partis de la question: concrètement, qu'avons-nous à proposer? Et nous avons proposé le paquet ficelé qui a fait l'objet de plusieurs réunions au Palais Eynard, de discussions très âpres avec l'ensemble des acteurs qui se préoccupent de la mobilité à Genève. Pour essayer de dépasser les clivages qui existent dans certains domaines, il vaut mieux incarner les choses plutôt que de discuter de manière générale.

Le Conseil administratif prendra acte de votre décision et donnera les suites qui s'imposent. Toujours est-il que nous estimons avoir répondu à une majorité de vos demandes, Monsieur Lathion. Je vous remercie une fois encore d'avoir été à l'origine – je vous renvoie l'ascenseur – de l'idée qui a surgi au sein de la Délégation à l'aménagement de la Ville de Genève.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 51 oui contre 5 non (8 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’organiser, en partenariat avec l’Etat, des états généraux de la mobilité et de l’aménagement privilégiant la notion du vivre ensemble à Genève;
- d’y associer les représentants de toutes les parties concernées: associations d’habitants, Touring Club Suisse, Association transports et environnement, Pro Vélo, services concernés de la Ville et de l’Etat, etc.;
- de présenter les conclusions au Conseil municipal en particulier sous l’angle des points de convergence, de divergence, des risques et des opportunités.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d’arrêté ou de prendre une mesure.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2602
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2602
3. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 juin 2010, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de loi relatif à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets, modifiant les limites de zones sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 affectée à des activités mixtes) (PR-795 A)	2602
4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Conservation de la volière du Jardin botanique de Genève» (P-230 A)	2646
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le maintien de la ligne de bus 32» (P-236 A) . . .	2653
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le maintien du minibus de la Vieille-Ville, ligne 36» (P-242 A)	2656
7. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la motion du 10 novembre 2008 de MM. Jean-Charles Lathion, Gérard Deshusses, Alexandre Chevalier, Simon Brandt, Miguel Limpo, Christian Zaugg, Pascal Rubeli, M ^{mes} Alexandra Rys, Sarah Klopmann, Nicole Valiquer Grecuccio, Marie Chappuis, Catherine Buchet-Harder et Anne-Marie Gisler, renvoyée en commission le 17 février 2009, intitulée: «Pour des états généraux de l'aménagement privilégiant le vivre ensemble et une gestion équilibrée de la mobilité» (M-833 A)	2660
8. Propositions des conseillers municipaux	2671
9. Interpellations	2671
10. Questions écrites	2671

La mémorialiste:
Marguerite Conus